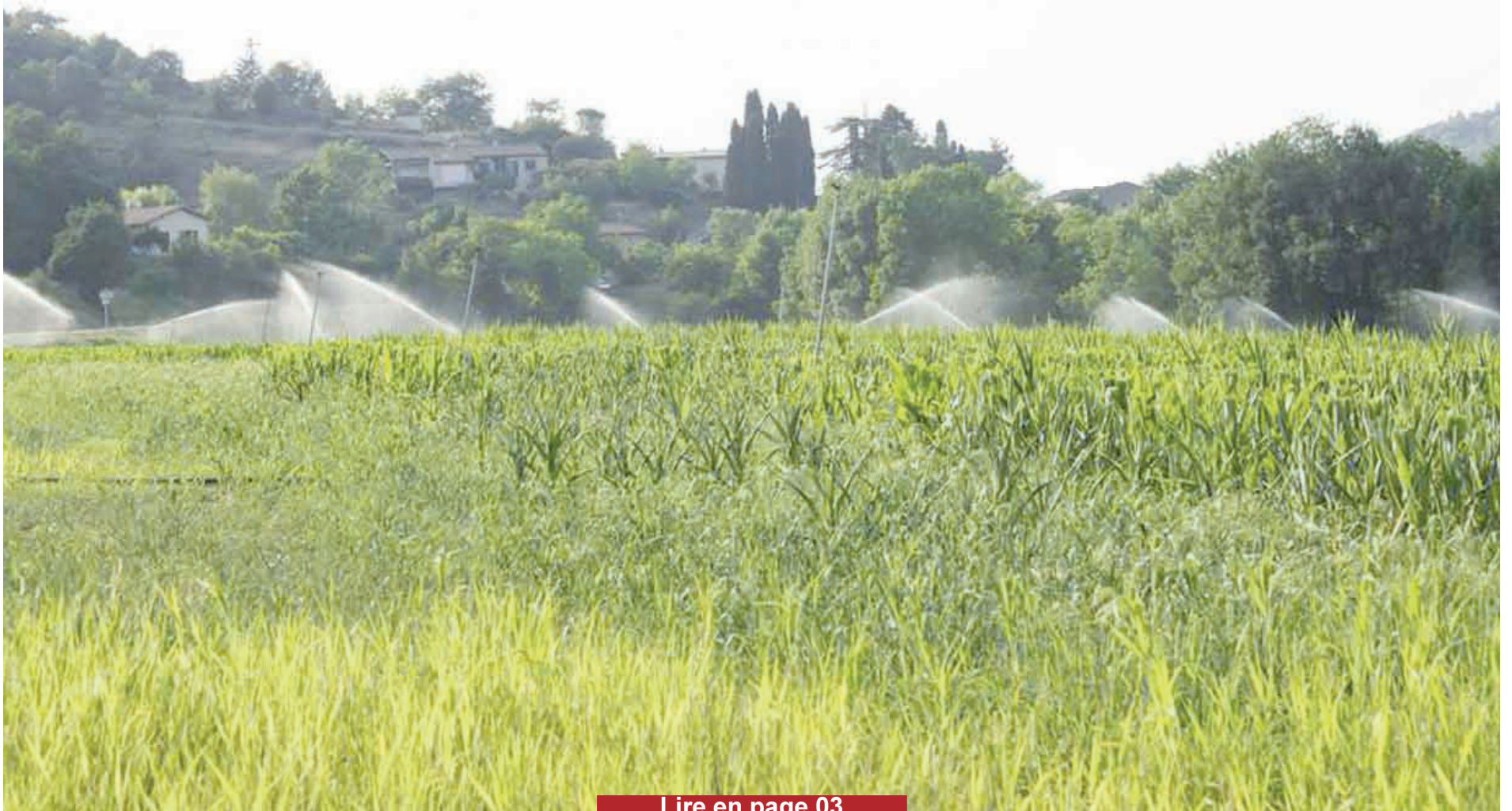


**Atteindre 3 millions
d'hectares de surfaces
irriguées comme objectif**

Un Plan triennal d'ici 2028

Le secteur agricole prend de plus en plus d'importance dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaire. Il devient le nerf de la guerre pour se débarrasser de la dépendance et atteindre les objectifs fixés notamment en céréales. Le Sud de l'Algérie est directement concerné pour devenir le nouveau grenier du pays. Dans ce contexte, Youcef Cherfa, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a fait une déclaration mardi à El Meniaa, qui reflète cette politique et les ambitions de l'Algérie. En effet, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, il a indiqué qu'un plan triennal avait été élaboré en vue d'atteindre 3 millions d'hectares de surfaces irriguées d'ici 2028.

- ▶ **1,1 million d'hectares (250.000 hectares par an) sont déjà atteints**
- ▶ **Ces projets renforceront les capacités de stockage, particulièrement dans les wilayas du Sud**



Lire en page 03

P07

ORAN

Une fin d'année 2024 «très chargée» en terme de réception de projets
Des acquis et des engagements

Filière oléicole

Plantation de 164 hectares supplémentaires d'oliviers

Direction de la formation et de l'enseignement professionnels

**Signature de plusieurs accords
avec l'antenne locale de l'ANADE**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

ESGN de Zeralda

Un groupe d'étudiants visite le siège du Conseil de la nation



Un groupe d'étudiants de l'Ecole supérieure de la Gendarmerie nationale (ESGN) "Chahid Mouaz M'hamed" de Zeralda a effectué, mardi, une visite au siège du Conseil de la nation, dans le cadre des portes ouvertes initiées par le Conseil en vue de consacrer la culture parlementaire, a indiqué un communiqué de la chambre haute du Parlement. Lors de cette visite, le groupe s'est rendu aux différentes structures et services dudit Conseil dont la bibliothèque, les salles des commissions, la salle officielle des séances, ainsi que divers services techniques, où ils ont reçu des explications détaillées sur le fonctionnement du Conseil de la nation et son rôle dans la législation, le contrôle des activi-

tés de l'organe exécutif, ainsi que la place dont il jouit dans la structure institutionnelle nationale. Chargée par le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, la vice-présidente du conseil chargée du suivi des activités de terrain et de la promotion de la culture parlementaire, Mme Nadja Ouedjdi Demerdji a accueilli les étudiants, en compagnie du président de la Commission de la défense nationale, M. Aissa Naili, du président du groupe parlementaire du tiers présidentiel, M. Saad Arous, du président du groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND), M. Afif Senoussa, du secrétaire général du Conseil de la nation, M. Mohamed Dada Drissi, ainsi que des membres et des cadres du Conseil.

La Radiuse honore Chibani Mokhtar et lui offre une Omra



La Radiuse a honoré le buteur historique du Ghali de Mascara, Chibani Mokhtar, et lui a offert à lui et son épouse une Omra pour ce qu'il a apporté au football algérien en tant que joueur international avec les coéquipiers de Lakhdar Belloumi au sein du GCM et sa contribution à la conquête du titre de champion en 1984 face à la JS Kabylie avec une passe de la tête à Khelili El Hadi et ses buts durant la saison suivante en Coupe d'Afrique des clubs champions contre Al-Ittihad de Libye et le Stade du Mali. Cette cérémonie a été marquée par la présence de noms sportifs de renom, qui ont eu l'honneur d'être invités par le président de la Radiuse, M. Kada Chafi, tels que

Kouici, Magharia, l'ancien avant-centre du CRB, Kamel Damdoum et le célèbre défenseur du Rapide de Relizane, Chamaâ Ammar. Ils étaient heureux de l'amélioration de l'état de santé de Chibani après une opération chirurgicale délicate et réussie. A souligner la solidarité de la famille du football algérien dont son ami, l'ancien joueur du Ghali, Khelili El-Hadi, les anciens joueurs l'USM El Harrach, les dirigeants de la Radiuse et président d'honneur, la légende Lakhdar Belloumi. Chibani Mokhtar a remercié l'initiative de la Radiuse et a rendu hommage aux camarades de Kouici. Il est également très satisfait de sa carrière de footballeur et du grand respect des supporters du Ghali.

Le Caire

Chaib rencontre des algériens établis en Egypte



Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a tenu, mardi au Caire (Egypte), une rencontre avec des membres de la communauté algérienne établie en Egypte, pays frère, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Cette activité s'inscrit dans le cadre du suivi continu de la mise en œuvre des conclusions de la rencontre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avec les membres de la commu-

nauté algérienne lors de sa visite en Egypte en janvier 2022, précise le communiqué. A cette occasion, le secrétaire d'Etat a salué "l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les instructions présidentielles visant à protéger la communauté nationale à l'étranger et à promouvoir sa participation au renouveau national", ajoute la même source. La rencontre, "qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale", a permis au secrétaire d'Etat de "s'enquérir de la situation de notre communauté établie en Egypte" et d'"écouter leurs préoccupations et aspirations".

Prise en charge des réfugiés

Le HCR salue les efforts de l'Algérie

Le Haut-Commissaire assistant chargé des opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), Mazou Raouf, a salué les efforts de l'Algérie dans la prise en charge des réfugiés, et ce, lors de l'audience que lui a accordée le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Larbi Marzouk, a indiqué mardi un communiqué du ministère. Lors de la rencontre, tenue lundi au siège du ministère dans le cadre de la visite de travail qu'effectue M. Mazou Raouf en Algérie, les

deux parties ont évoqué la prise en charge des réfugiés et les efforts considérables consentis par l'Algérie pour les accueillir et leur assurer toutes les conditions d'accompagnement nécessaires", a précisé le communiqué. A cette occasion, M. Marzouk a souligné "l'intérêt majeur accordé par les autorités algériennes à la prise en charge humanitaire des réfugiés", rappelant "le soutien inconditionnel apporté aux réfugiés sahraouis, notamment en matière d'hébergement, de prise en charge sanitaire et d'enseignement", a ajouté la même source.

Chaines de télévisions privées accréditées

Sidi Said et Mohamed Meziane président une rencontre avec les directeurs

Le conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, M. Kamel Sidi Said et le ministre de la Communication, M. Mohamed Meziane, ont présidé, mardi, une rencontre avec les directeurs des chaînes de télévision privées accréditées, à leur demande, a rapporté un communiqué de la Direction générale de la Communication à la Présidence de la République. "A la demande des chaînes de télévision privées accréditées, M. Kamel Sidi Said, conseiller du président de la République chargé de la Direction

générale de la communication, et M. Mohamed Meziane, ministre de la Communication, ont présidé une rencontre avec les directeurs de ces établissements", lit-on dans le communiqué. "Cette rencontre a porté sur les mécanismes techniques d'adaptation aux nouvelles dispositions de la loi organique relative à l'information et de la loi sur l'audiovisuel. Les différents points de vue et préoccupations ont été soulevés afin d'assurer une transition harmonieuse dans l'application de ces textes de loi", ajoute le communiqué.

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN
D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreg Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Atteindre 3 millions d'hectares de surfaces irriguées comme objectif

Un Plan triennal d'ici 2028

Synthèse de B. L.

Le secteur agricole prend de plus en plus d'importance dans le cadre de la stratégie nationale en matière d'autosuffisance et de sécurité alimentaire. Il devient le nerf de la guerre pour se débarrasser de la dépendance et atteindre les objectifs fixés notamment en céréales. Le Sud de l'Algérie est directement concerné pour devenir le nouveau grenier du pays. Dans ce contexte, Youcef Cherfa, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a fait une déclaration mardi à El Meniaa, qui reflète cette politique et les ambitions de l'Algérie. En effet, dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya, il a indiqué qu'un plan triennal avait été élaboré en vue d'atteindre 3 millions d'hectares de surfaces irriguées d'ici 2028. M. Cherfa a ajouté : «l'extension des surfaces irriguées, notamment au Sud du pays, est désormais un impératif en vue d'attein-

dre les objectifs fixés dans le secteur agricole». C'est dans le cadre de l'application des engagements du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, que ce travail est en cours actuellement pour augmenter les capacités de production, à travers l'extension de ces surfaces. On a déjà atteint 1,1 million d'hectares (250.000 hectares par an). Selon le ministre, ce plan triennal est entré en vigueur au cours de la saison agricole actuelle pour atteindre les objectifs fixés pour réaliser l'autosuffisance et contribuer à porter le produit brut intérieur (PIB) à 400 mds USD. Il faut noter que le secteur agricole a réalisé, au titre de la dernière saison, une production s'élevant à 15% du PIB. «Les installations de stockage dont les travaux de réalisation ont été récemment lancés à travers le territoire national, témoignent, en effet, de la volonté de l'Etat de développer le secteur, notamment en matière de production des céréales et des semences. Ces projets renforceront les capacités de stockage,

particulièrement dans les wilayas du Sud, qui ont enregistré une production importante dans les cultures stratégiques», a fait savoir le ministre. Lors de sa visite, M. Cherfa a inspecté le projet de réalisation de deux (2) centres de proximité de stockage des céréales dans la commune d'El-Meniaa, où il a souligné la nécessité de respecter toutes les normes en vigueur pour la réalisation de ces centres, et de les réceptionner avant le début de la campagne de récolte au titre de la saison agricole en cours. Le ministre a également pris connaissance des résultats encourageants de la culture du tournesol dans une exploitation pilote appartenant à un investisseur privé, s'étendant sur une superficie de 50 hectares, où il a souligné la nécessité d'élargir les surfaces dédiées à cette filière, lors de la prochaine saison, dans le cadre de promotion du produit national issu de l'agriculture de transformation, tel que les cultures oléagineuses, sucrières et les légumineuses.

Force africaine en attente

Organisation en Algérie de l'Atelier de révision du concept stratégique

Un atelier de révision du concept stratégique de la Force africaine en attente a été organisé conjointement avec la Commission de l'Union africaine, mardi au niveau du Cercle national de l'Armée en 1ère Région militaire, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Organisation en Algérie de l'Atelier de révision du concept stratégique de la Force africaine en attente "Le Général-Major Belkacem Hassnat, Chef du département Emploi-Préparation de l'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, représentant de Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, ministre Délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a supervisé ce mardi 3 décembre 2024, au niveau du Cercle national de l'Armée en 1ère Région Militaire, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de révision du concept stratégique de la Force Africaine en Attente, organisé conjointement avec la Commission de l'Union Africaine", précise la même source. L'organisation de cet atelier en Algérie s'inscrit dans le cadre "des directives émises par Monsieur le Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, à l'occasion du sixième sommet semestriel de coordination de l'Union africaine, tenue le 21 juillet 2024 au Ghana, portant notamment sur la révision du concept stratégique de la Force africaine en attente", ajoute le communiqué du MDN. Cette réunion a enregistré la participation de M. Adeoye Bankole, Commissaire aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, des cadres de la Commission de l'Union Africaine, des experts, les communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux

de la Force africaine en attente, des centres de formation d'excellence et des instituts de formation dans le domaine du soutien de la paix, des partenaires de l'Union africaine, ainsi que des représentants du MDN et de l'Etat-major de l'ANP, outre des représentants du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, qui ont également participé à l'atelier.

Dans son allocution, le Général-major Belkacem Hassnat a souligné que "cet évènement constitue une opportunité pour revoir le concept stratégique de la Force africaine en attente, dans la perspective de consolider la coopération et la coordination et d'asseoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et continental". "Cet atelier constitue un point de départ fondamental vers la

concrétisation de l'objectif commun auquel nous aspirons tous : renforcer la capacité à faire face aux défis sécuritaires et politiques, et assurer une réponse rapide et efficace face aux crises, ce qui contribuera à renforcer la sécurité et la stabilité au niveau continental, et ce, à travers l'activation de la Force africaine en attente, qui constitue l'un des fondements dans la structure de la paix et de la sécurité africaines", a-t-il indiqué. De son côté, le Commissaire aux Affaires politiques, à la paix et la sécurité de l'Union africaine a exprimé "sa gratitude envers Monsieur le Président de la République algérienne démocratique et populaire pour l'accueil qui lui a été réservé ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne, soulignant l'importance de cet atelier qui vient consolider la paix et la sécurité en Afrique".

La liberté de culte en Algérie "est garantie" par la Constitution et l'ensemble des législations nationales

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehti, a affirmé, mardi à Alger, que la liberté de culte en Algérie était "garantie" par la Constitution et l'ensemble des législations nationales. Dans une allocution à l'ouverture d'une conférence intitulée: "La liberté religieuse, protection et garanties", tenue sous le thème: "Préservation des droits de l'homme et des défis communs", en présence d'ambassadeurs et de représentants de corps diplomatiques accrédités en Algérie, M. Belmehti a déclaré que "notre pays a accueilli différentes religions et cultures", précisant que "la pratique de la liberté de culte dans les lieux dédiés à cet effet, constitue une manifestation de l'exercice des droits et libertés fondamentales garantis par la Constitution à tout personne résidant sur le sol algérien". "La liberté de culte est également garantie par

toutes les législations nationales pertinentes, incluant la protection pénale des lieux de culte contre toute forme de profanation", a relevé M. Belmehti, mettant en avant l'engagement de l'Etat algérien "à accompagner les responsables et les cadres des églises en Algérie dans l'exercice de leurs fonctions et leurs déplacements à travers les différentes wilayas". L'Algérie s'engage également à "protéger les cimetières des non-musulmans, en veillant à leur caractère sacré et leur réhabilitation", a-t-il soutenu, faisant savoir que le "législateur algérien considère que la profanation des tombes, qu'il s'agisse de celles des musulmans ou des non-musulmans, constitue une infraction pénale passible de sanctions". Evoquant les efforts de l'Algérie en matière de restauration et de rénovation des sites religieux, M. Belmehti a cité la rénovation de la basilique Saint-

Augustin à Annaba, la chapelle de Santa-Cruz à Oran et Notre-Dame d'Afrique à Alger. Il a annoncé que "le Gouvernement, sur ordre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a approuvé la restauration de la Cathédrale du Sacré-Cœur à Alger. Les études nécessaires ont été finalisées et le projet a été lancé. Cette opération a été portée à la connaissance de l'archevêque d'Alger, Mgr Jean-Paul Vesco, lors de l'audience que lui a accordée récemment le président de la République", a fait savoir le ministre. Le ministre a expliqué que son département ministériel, "examine toutes les préoccupations soumises par le biais du Comité national pour le culte non musulman, afin de garantir une pratique sereine et paisible des rites religieux dans les églises et autres lieux de culte, conformément aux lois en vigueur".

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Grande ambition agricole au grand Sud

«La vie est un défi à relever, un bonheur à mériter, une aventure à tenter»

Mère Theresa

Au grand et vaste Sud algérien, il faudrait que les ambitions soient grandes. Il faudrait qu'elles soient à même la taille de cette très vaste, très riche et très prometteuse région de l'Algérie. C'est par cette superbe portique du Sud algérien, que nous allons quitter à jamais le système rentier... ce dernier consistait à vendre du pétrole, du gaz et d'autres matières premières, afin d'importer tout ce dont nous avons besoin. Je n'aurais guère besoin d'expliquer ou d'apporter les preuves afin de démontrer à quel point cette situation serait nocive voire destructive, à long terme, pour le destin du pays et de la nation. Pourquoi avait-on opté pour le système rentier ? Pour la simple raison que c'est plus facile et plus pratique pour les gouvernants visibles et invisibles. Dans le système rentier, il y aurait beaucoup d'opportunités d'affaires à saisir, avec les fournisseurs étrangers. La rente ! C'est un vrai incubateur pour faire éclore des profits juteux.. La population de l'Algérie est en essor démographique constant, nous n'allons pas tarder à atteindre le chiffre «magique» de 50 millions d'habitants. Quand la population augmente, c'est la quantité de bouffetance qui devrait normalement, augmenter avec. Donc, l'unique solution, c'est de s'attaquer aux terres laissées depuis longtemps en jachère. Cette option a été encouragée, surtout avec la disponibilité d'énormes quantités d'eau douce en sous-sol. Les résultats réalisés jusque-là par des investisseurs privés, sont très encourageants. La situation serait dans le besoin d'une réorganisation de ce secteur où un petit désordre avec quelques tares séviraient, toujours... L'Etat ne devrait pas avoir peur en engageant des sommes faramineuses dans des projets pareils. Nous devons penser aux moments difficiles, aux situations de conflits ! Rien n'est à écarter dans cette vie pleine de surprises ! Nous devons nous préparer dès maintenant à assurer notre sécurité alimentaire. Ainsi, cela sera de la même façon avec laquelle nous préparons nos armes et nos hommes pour mener les combats. Ce n'est pas vrai de mener une guerre contre un X Pays, en même temps attendre le blé faire le long trajet du Canada. Dans ce monde, constamment en conflit, il serait peut-être mieux de ne pas tisser de bonnes intentions envers les autres. Donc préparez vos greniers, le grand Sud est en train de devenir le grenier et pourquoi pas la corbeille aux légumes et aux fruits du pays ...

Pôle & Mic

Par B.Nadir

L'Europe face à la crise de gaz !

L'Europe pourrait faire face à une nouvelle crise gazière alors que le contrat de transit entre Gazprom et Naftogaz arrive à expiration. Les réserves européennes de gaz naturel s'épuisent à un rythme sans précédent depuis six ans. Selon Gas Infrastructure Europe (GIE), les stocks ont diminué plus de quatre fois plus vite que la moyenne des dix dernières années. Fin novembre, ils étaient remplis à seulement 87 %, contre 97 % en 2023 et 94 % en 2022. L'approvisionnement en gaz de l'Europe serait «extrêmement difficile» en cas d'interdiction des importations de GNL russe, en raison des tensions sur le marché mondial du gaz, a déclaré un directeur de l'énergéticien Xpo jeudi. Cette situation pourrait entraîner une hausse des prix du gaz, exacerbée par la baisse des températures hivernales et l'augmentation de la demande en Asie. De plus, les prix du gaz naturel liquéfié «GNL» américain sur le marché spot sont également en hausse, ce qui accentue les tensions sur l'approvisionnement européen. Selon l'analyste énergétique John Kemp, les réserves souterraines de gaz dans l'UE et au Royaume-Uni ont diminué de 83 térawattheures (TWh) entre le 1er octobre et le 26 novembre. Si cette tendance se poursuit, les stocks pourraient finir l'hiver avec un niveau inférieur de près de 30 % aux records observés à la fin des hivers 2023/2024 et 2022/2023, accentuant les risques de pénurie et de hausse des prix. L'Europe fait face à un épuisement rapide de ses stocks de gaz cet hiver, en raison de températures plus froides et d'une faible production d'énergie éolienne et solaire. Les traders prévoient que l'Europe devra acheter davantage de gaz l'été prochain pour reconstituer ses réserves avant l'hiver 2025/26, ce qui entraînera des prix plus élevés. De plus, l'Europe devra concurrencer l'Asie pour attirer des cargaisons de GNL, exacerbant la hausse des prix. Si les hivers 2024/25 et 2025/26 sont froids, les stocks pourraient ne pas suffire, ce qui rend crucial leur remplissage coûteux à l'été 2025. En novembre, les exportations américaines de GNL vers l'Europe ont fortement augmenté, représentant 68 % du total, en réponse à des prix élevés et aux craintes de coupures russes. Les livraisons vers l'Asie et l'Amérique latine ont diminué, l'arbitrage favorisant l'Europe. La production américaine a été soutenue par une demande accrue, malgré des pannes chez Freeport LNG. De nouveaux projets en Louisiane pourraient établir un record de production en décembre.

Grandes surfaces commerciales Zitouni examine à New Delhi les projets avec le ministre qatari du Commerce

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Tayeb Zitouni, a examiné, à New Delhi (Inde), avec le ministre d'Etat aux Affaires du Commerce extérieur au ministère du Commerce et de l'Industrie du Qatar, M. Ahmed Bin Mohammed Al Sayed, les projets d'investissement prévus en Algérie, notamment les grandes surfaces commerciales, a indiqué, mardi, un communiqué du ministère. La rencontre s'est déroulée en marge de la participation de M. Zitouni à la 29e édition du Sommet du partenariat (2024), organisé dans la capitale indienne par la Confédération indienne de l'industrie (CII), en collaboration avec le Département de la promotion de l'industrie et du commerce intérieur (DPIIT), relevant du ministère indien du Commerce et de l'Industrie, lors de laquelle les deux parties ont examiné les projets d'investissement prévus en Algérie, notamment en matière des grandes surfaces commerciales, précise le communiqué. Dans ce cadre, M. Zitouni a souligné "l'importance de ces projets d'investissement et le renforcement de la coordination dans la prochaine étape, en vue d'étudier et d'activer les opportunités de la coopération conjointe et promouvoir les échanges commerciaux entre les deux pays".

Economie nationale

Lancement d'une étude prospective à l'horizon 2062

Le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a entamé l'élaboration d'une étude prospective à l'horizon 2062, visant à identifier les grands défis auxquels fait face l'économie nationale, ainsi que les mécanismes de croissance socio-économique, a indiqué, mardi, la présidente du CNESE, Rabéa Kharfi. Lors d'une séance devant la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'APN, présidée par Mohamed Henouni, président de ladite Commission, Mme Kharfi a précisé que cette étude a pour objectif de "jeter les bases d'un Etat fort, capable de relever les mutations futures à l'horizon 2062, soit un siècle après l'indépendance de l'Algérie".

Lors de sa présentation, Mme Kharfi a souligné le rôle du CNESE dans la mise en œuvre de la politique de développement économique national et la coordination entre différentes ins-

titutions pour accompagner les évolutions économiques mondiales. Le CNESE œuvre à assurer un cadre de concertation nationale autour des politiques de développement, à renforcer le dialogue permanent entre les partenaires économiques et sociaux et à évaluer les questions nationales à caractère économique, social et environnemental tout en proposant des recommandations au gouvernement, a-t-elle ajouté.

Le CNESE se veut également "une institution consultative privilégiée dans le processus décisionnel, reconnue pour sa capacité à produire des rapports et des études stratégiques d'une grande qualité et précision". Ces rapports, commandés directement par les pouvoirs publics ou réalisés à l'initiative du Conseil, sont transmis aux autorités publiques. Dans ce cadre, le CNESE a réalisé, au cours de cette année, plusieurs études stratégiques portant sur des thèmes tels que la réforme des systèmes fiscal et bancaire,

l'amélioration des services publics, la gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques, ainsi qu'une étude sur les cours particuliers. En sus de son rapport annuel prospectif, le CNESE a élaboré nombre de rapports périodiques sur plusieurs sujets, avec pour objectif de généraliser l'accès aux données et indicateurs fournis, selon Mme Kharfi. Intervenant à cette occasion, M. Henouni a salué le rôle consultatif du CNESE dans la formulation de propositions et de recommandations relatives à l'économie nationale. Il a souligné que ces contributions "favorisent l'ancrage de la pratique démocratique prônée par le président de la République, basée sur l'association des acteurs économiques et sociaux ainsi que de la société civile". Le président de la commission a félicité Mme Kharfi pour ses efforts notamment ceux liés à la relance des activités de l'Union des Conseils économiques et sociaux arabes et à l'établissement de son siège à Alger.

Salons «Sinaa Expo» et «Secura North Africa»

Plus de 220 exposants présents

Plus de 220 exposants nationaux et étrangers prennent part à la 3ème édition du Salon international de l'industrie "Sinaa Expo", ainsi qu'à la 6e édition du Salon de sécurité "Secura North Africa", qui ont ouvert leurs portes, mardi, au Palais des expositions d'Alger. Ces deux Salons, qui se tiennent simultanément dans les deux pavillons "Central" et "Ahaggar" jusqu'au 5 décembre, réunissent les principaux acteurs du secteur industriel d'Algérie et des étrangers, venus notamment de Turquie, de Chine, d'Italie et du Qatar, représentant des domaines tels que la sidérurgie, l'industrie textile, la maintenance, les hydrocarbures, la logistique, les outils de production et l'automatisation et la robotique, ainsi que les domaines de la sécurité, l'hygiène et l'environnement. Considéré comme l'évènement de référence de l'industrie en

Algérie, le Salon "Sinaa" a enregistré la participation des entreprises publiques comme l'Entreprise nationale des services aux puits (ENSP), l'Entreprise nationale de forage (ENAFOR) et l'Entreprise nationale de grands travaux pétroliers, ainsi que l'Entreprise Electrification d'Algérie (ELEC-AL). Outre la participation de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), plusieurs organismes sous la tutelle du ministère de l'Industrie y prennent part également à cet évènement, à l'image de l'Institut algérien de normalisation (IANOR) et l'Institut de la productivité et du développement industriel (INPED). Des compagnies d'assurances et établissements bancaires publics et privés font partie des exposants présents à cette 3ème édition, qui sera marquée cette année par la place réservée à la digitalisation et l'industrie 4.0, et qui verra la

présentation de nouveaux équipements permettant de suivre de manière digitale et en ligne l'usine de production pour optimiser son fonctionnement et réduire les divers incidents, selon les organisateurs. En parallèle, il est prévu un programme de conférences autour du secteur industriel algérien, portant notamment sur les thèmes de l'innovation, l'économie circulaire, la maintenance industrielle et le financement des projets. S'agissant de la 6ème édition du Salon "Secura North Africa", dédié aux technologies et solutions dans le domaine de la sécurité, il enregistre la participation de 70 exposants algériens et étrangers représentant l'Italie, la Tunisie, l'Espagne et les Emirats Arabes Unis, dont plusieurs marques et fournisseurs d'équipements et services de pointe liés à la sécurité des personnes et des infrastructures.

Groupe de la BID

L'Algérie accueillera les assemblées annuelles de 2025

Le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) a annoncé, lundi, son accord pour que l'Algérie accueille les travaux des Assemblées annuelles de cette institution financière et bancaire internationale dans le cadre de sa session de 2025. Cette annonce a été faite par le président du Groupe, Mohammed Al-Jasser, dans une allocution, lors des travaux de la 14e Assemblée générale annuelle de l'Union des compagnies d'assurance et de réassurance contre les risques commerciaux et non commerciaux des pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (Aman), tenue à Alger. "Je vous transmets l'approbation du Conseil des gouverneurs de la Banque islamique de développement pour l'accueil, par l'Algérie, des Assemblées annuelles de la banque pour l'année 2025", a

annoncé M. Al-Jasser, dans un discours tenu par visioconférence. A cette occasion, le président de la BID a également exprimé sa considération pour "les relations étroites qui lient l'Algérie à la Banque islamique de développement".

Les Assemblées annuelles de la BID pour l'année en cours se sont tenues en avril dernier dans la capitale saoudienne, Riyadh, coïncidant avec le 50ème anniversaire de la fondation de la banque. Ces assemblées ont vu la participation des ministres du Plan, de l'Economie et des Finances des pays membres, ainsi que de représentants de diverses institutions financières, qui ont examiné les moyens de renforcer les relations économiques entre les pays membres et de promouvoir la coopération avec les institutions financières partenaires. A travers des financements

islamiques à long terme, la BID est une institution financière multilatérale visant à promouvoir le développement humain, en se concentrant sur des aspects susceptibles de contribuer à l'amélioration et au renforcement du secteur de la santé, de promouvoir l'éducation, les infrastructures, le développement de la gouvernance et la réduction de la pauvreté. A noter que la BID, dont le siège est à Djeddah en Arabie saoudite, comprend 57 pays membres, dont l'Algérie, qui l'a rejointe en 1975 en tant que membre fondateur. La BID est un groupe bancaire spécialisé, comprenant plusieurs branches, telles que la Société islamique internationale de financement du commerce, la Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, ainsi que le Fonds islamique de développement.

Protection des personnes aux besoins spécifiques

Une amende de 100.000 DA contre toute maltraitance

Par Nadira FOUAD

Le projet de loi prévoit la gratuité des transports ou des tarifs réduits pour les personnes aux besoins spécifiques. Il prévoit notamment la consécration d'au moins 1% des postes d'emploi aux travailleurs aux besoins spécifiques. Désormais et à la faveur de l'adoption de ce projet de loi par les deux chambres parlementaires, après l'intervention du ministre sur les interrogations soulevées lors de ces deux journées, les personnes aux besoins spécifiques seront admises à la participation aux activités culturelles, sportives, etc... Le durcissement des sanctions vient à point nommé pour éviter la maltraitance aux handicapés, lésés, exclus et marginalisés à la fois. Cette sanction peut être située à hauteur de 100.000 DA comme pénalité contre les fauteurs. La protection juridique et judiciaire est une urgence pour la protection de cette catégorie en proie à leur utilisation par des personnes comme fonds de commerce. Les travaux en plénière ont repris hier mercredi matin au niveau de l'Assemblée pour la poursuite des débats sur le projet de loi portant protection des personnes aux besoins spécifiques. Ledit projet de loi amende celui du 02-09 relative à la protection et la promotion des personnes à besoin spécifiques. Il a été soumis avant-hier mardi en plénière

au niveau de la chambre basse. Les débats étaient divers et diversifiés soit au total 163 interventions des députés vu la complexité du thème et de ce chapitre pour entériner un cadre juridique pénal pour contrecarrer les contrevenants, ceux qui utilisent cette catégorie à des fins obscures frôlant la morale telle l'utilisation de cette catégorie pour mendier dans les rues. Les interrogations des députés étaient empreintes de compassion surtout que les concernés ont dressé un constat sans complaisance de la situation de ces personnes où il est urgent de revoir la problématique de leur pouvoir d'achat dont il est dans l'impossibilité de les faire survivre. Les élus ont surtout fustigé et dénoncé l'octroi de la bourse dérisoire de 250 DA à cette catégorie. Ils ont crié en outre au scandale face à cette pratique puisqu'ils ont dressé un tableau sans complaisance de leurs vécus oh combien désolant. Les députés ont proposé à cet effet une augmentation de la bourse de 20.000 Da pour cette frange de la société et pour leur permettre de s'autosuffire. Les débats ont surtout focalisé sur cette revendication salariale mince et dérisoire où 14 articles dudit projet ont été proposés à l'amendement, eu égard au contexte controversé dont lequel baigne cette catégorie de la société qui fait face à des difficultés de la vie devant les entraves suscitées par leur handi-

cap. La séance a notamment été consacrée aux interventions des 06 chefs des groupes parlementaires avant la réponse du ministre du secteur sur les interrogations soulevées lors de ces deux journées de débats. L'initiatrice du projet qu'est la nouvelle ministre de la Solidarité, Soraya Mouloudji, lors de sa présentation, a insisté sur la consécration de l'expression «personnes aux besoins spécifiques» au lieu du terme «handicapés» et introduit une grille d'évaluation du handicap comme outil de référence élaboré par les services du ministère de la Santé. Le texte prévoit dans son article 38 la création, auprès du ministère de Solidarité, d'un Conseil national des personnes ayant des besoins spécifiques. Celui-ci aura comme objectif de tracer une feuille de route pour l'étude et le suivi de cette catégorie pour formuler des suggestions, des avis et des recommandations en matière de protection et de promotion de ces personnes. Désormais et à la faveur de l'adoption de ce projet de loi prévue début de la semaine prochaine, il autorisera l'accès des personnes aux besoins spécifiques à l'aide sociale et aux diverses aides en nature, en leur fournissant des prothèses, des accessoires et une assistance technique, ainsi que des équipements et des appareils adaptés à la nature du handicap, en plus de l'allocation mensuelle.

Gestion des déchets

Le projet de loi consacre le principe de responsabilité élargie du producteur

Le projet de loi sur la gestion des déchets présenté pour débat devant les membres de l'Assemblée populaire nationale, consacre le principe de responsabilité élargie du producteur en tant qu'outil essentiel pour la promotion de l'économie circulaire, a indiqué, lundi, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadjiba Djilali. Répondant aux questions des députés sur le projet de loi lors d'une plénière présidée par le vice-président de l'Assemblée, Zouhaier Nasri, en présence de la ministre des Relations avec le parlement, Kaouter Krikou, Mme Djilali a précisé que ce nouveau texte consacrait le principe de responsabilité élargie du producteur, en redéfinissant la notion de déchet, qui ne doit plus être considéré comme un problème à éliminer, mais comme une matière première à valoriser et une ressource économique qui contribue à la relance de l'industrie manufacturière, en recourant à l'organisation écologique et à l'éco-conception. Le principe de responsabilité élargie du producteur repose sur l'obligation pour chaque producteur ou détenteur de déchets de garantir leur valorisation, à travers la mise en place d'une organisation écologique, collective ou individuelle, financée par une contribution écologique versée par les producteurs ou les commerçants. Le projet vise également à préparer l'élaboration de la stratégie nationale de gestion intégrée des déchets, qui garantira les objectifs nationaux d'une gestion optimale, tout en définissant les délais et les résultats à atteindre, suivant des plans pratiques, a indiqué la ministre. Il s'agit aussi de mettre en place un système de numérisation pour la gestion des déchets, considéré comme un outil d'aide à la prise de décisions judicieuses permettant de fournir des indicateurs et des données en temps réel à toutes les étapes de gestion des déchets, ce qui contribue à développer les investissements dans le domaine de la valorisation, selon Mme Djilali qui a précisé que sa gestion sera confiée à l'Agence nationale des déchets. Le projet de loi prévoit, en outre, le remplacement progressif des plastiques à usage unique, dans le but de lutter contre la prolifération de cette matière polluante pour l'environnement, conformément aux engagements de l'Algérie dans le cadre des conventions et traités internationaux ratifiés dans ce domaine.

Journée mondiale de lutte contre le sida en Algérie

La prévention et la prise en charge soulignées

Une rencontre a été organisée, mardi à Alger, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, lors de laquelle les participants ont mis en avant l'importance de la prévention de cette maladie ainsi que l'accès équitable aux services de santé sans discrimination ni stigmatisation. Dans une allocution lue en son nom par le directeur général de la prévention au ministère, Djamel Fourar, le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a fait savoir que cette rencontre s'inscrit sous le thème mondial "Suivons le chemin des droits" et le slogan national : "Ensemble pour un accès universel", pour mettre l'accent sur l'importance d'offrir à tous un accès équitable aux services de santé, sans discrimination ni stigmatisation", ainsi que "l'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant contracté le VIH/SIDA tout en œuvrant à éradiquer ce problème de santé publique". L'objectif général de cette journée mondiale "est de renforcer la réponse pour éliminer le SIDA d'ici 2030, en mettant l'accent sur des soins de santé équitables et de qualité", ajoute M. Saihi, précisant que cette journée constitue également "une opportunité de rappeler que l'Algérie a consacré le droit à la santé comme un droit fondamental dans sa Constitution, garantissant à tous les citoyens la protection de leur santé et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques". A cette occasion, le ministre a salué "la qualité du partenariat entre l'Algérie et le Programme

commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), qui a permis au pays de réaliser des avancées significatives dans la lutte contre ce virus". Il a également loué "les efforts du Comité national de prévention et de lutte contre les IST/SIDA (CNPLS) pour la qualité du travail accompli". Le ministre a mis en avant "la volonté de l'Algérie de redoubler d'efforts pour inverser la progression de cette pandémie mondiale et garantir un accès complet et gratuit à l'ensemble des services de santé, y compris le dépistage et le traitement". "Grâce à cette réponse nationale multisectorielle, notre pays a enregistré des progrès significatifs et figure parmi les pays où l'épidémie est

peu active, avec un taux de prévalence estimé à 0,1%", a relevé le ministre, mettant en garde contre "certains facteurs de risque tels que les comportements à risque, le faible recours à la protection, l'usage de drogues injectables et la migration" qui nécessitent une vigilance accrue. Dans le même contexte, il a souligné la nécessité "de renforcer la réponse au VIH, notamment parmi les catégories les plus vulnérables, et d'éliminer la transmission mère-enfant par le renforcement de la prévention, le diagnostic et la prise en charge appropriée, tout en accompagnant les personnes vivant avec le virus avec le soutien de la société civile".

Lutte contre le VIH Sida

Les efforts de l'Algérie mis en avant

Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le VIH/Sida, ont été mis en avant, mardi à Alger, lors d'une rencontre organisée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, le 1er décembre. "L'Algérie a de tout temps, été leader en matière de lutte contre le VIH Sida au niveau régional, consacrant depuis 1998, la gratuité de l'accès au traitement", a déclaré la Directrice d'Onusida en Algérie, Soraya Alem, lors de cette rencontre ayant vu la participation de plusieurs intervenants dans le domaine. De plus, a-t-elle ajouté, l'Etat a mis en place "des programmes globaux de prévention et de sensibilisation", relevant "la faible prévalence du VIH Sida en Algérie, comparativement à d'autres pays, notamment africains". Dans sa présentation du "bilan et perspectives de l'Algérie pour une réponse efficace et inclusive" à cette pathologie, le représentant du ministère de la Santé, Dr Ahmed Bouchala, a de son côté, fait part des actions envisagées dans le cadre du Plan national de lutte contre le Sida pour la période 2024-2028. Il a indiqué que celui-ci préconise notamment "la poursuite des efforts de lutte en ciblant en priorité les populations à risques d'exposition au virus, l'élaboration de la stratégie de la triple élimination du VIH, de la Syphilis et de l'hépatite B, ainsi que la diversification des approches de dépistage".

Poste et Télécommunications

Le ministre préside une rencontre d'orientation avec les responsables locaux

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a présidé, lundi à Alger, une rencontre d'orientation avec les responsables locaux du secteur, durant laquelle il a instruit d'améliorer la qualité des services de la poste et des télécommunications, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre a été une occasion pour le ministre de s'enquérir de près de la situation du secteur dans toutes les wilayas du pays, et de définir les axes d'orientation de son activité lors de la prochaine étape, précise la même source. Evoquant le volet de la poste, le ministre a instruit de garantir des services de qualité à la hauteur des aspirations des citoyens, en renforçant l'efficacité de la performance et de prendre en charge soigneusement les préoccupations soulevées de manière à assurer la continuité et la qualité des services postaux. Le ministre a enjoint aux cadres locaux d'intensifier les sorties d'inspection au niveau des bureaux de poste, afin de s'assurer d'une prestation de service régulière, ajoute le communiqué. Le ministre a mis l'accent sur la nécessité de conjuguer les efforts afin d'assurer la réalisation des projets sectoriels dans les délais impartis. A cette occasion, le ministre a attiré l'attention des responsables locaux quant à l'importance du suivi régulier des différentes recommandations issues des sessions des Assemblées populaires de wilaya (APW), ainsi que l'étroite collaboration avec tous les secteurs concernés, à l'instar des autorités locales, tout en écoutant les représentants de la société civile.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE
NIF : 408002002048094



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

En application L'article 46 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023, fixant les règles générales relatives au marchés public et les articles 65 -82 Du décret présidentiel n°15-247 du 16 /09 /2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public ; la Direction de la Protection Civile de la wilaya de Relizane porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis de l'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2024 Paru dans quotidiens nationaux (Al-Mujtama) LE 10 / 10/ 2024 ,(LE CARREFOUR D'ALGERIE) le 10 /10 /2024) relatif aux Acquisitions du matériel d'intervention au profit la Protection Civile dans le cadre du budget de wilaya. Qu'a l'issue du Jugement des offres, le Marché est Attribué Provisoirement au Soumissionnaire ci-dessous :

N°	LOT	Fournisseur	NIF	MontantProposé Après Correction en TTC (DA)	La note de l'offre technique	Observation
01	LOT 02: Acquisition Matériel GRIMP	SARL ALTITUD SAFETY	002016104806732	7 842 576,00	52,5	L'Offre le Moins Disant
02	LOT 04: Acquisition Moto pompe tractable + tuyau Ø45	SARL ALPHAS	099806018257209	10 400 600,00	70	L'Offre le Moins Disant
03	LOT 05: Acquisition Matériel de plongée	EURL NEPTUNE STORE	000816097806311	9 433 630,01	51,4	L'Offre le Moins Disant
04	LOT 06: Acquisition bet oxygène	المعهد بولمظام وسيلة	298343100055235	2 856 000,00	50	L'Offre le Moins Disant

concernant les trois Lots suivants :
-Lot 01 : Acquisition Matériel DRPI
-Lot 03 : Acquisition d'un Clark (Chariot élévateur)
-Lot 07 : Acquisition matériels Synotynique

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation annonce infructuosité de ces trois lots. Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale.

LE DICECTEUR

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2431015145 05.12.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE RELIZANE
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE RELIZANE
Numéro d'Identification Fiscale : 408015000048023

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

En application de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Relizane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu a l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales paru le 06/10/2024 sur les quettdlens الوطني et Le Carrefour D'algerie Concernant:

ENTRETIEN DES CHEMINS DE WILAYA
BUDGET SUPLEMENTAIRE DE WILAYA 2024
PROGRAMME :22/2024

Projet: ENTRETIEN DU CW16 SUR 02 KM

Qu'à l'issue de l'analyse des offres le marche est attribuée provisoirement a l'entreprise indiquées sur le tableau ci-dessous.

La procédure d'évaluation et d'analyse des offres faite conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

ENTREPRISE RETENUE	Note Tech	MONTANT DE LA SOUMISSION APRES CORRECTION	DELAIS	OBSERVATIONS
S.N.C FRERES BELMOKADEM NIF 000648016272509	59.00	58.318.925.00DA	05Mois	OFFRE MOINS DISANTE QAU LIFIE TECHNIQUEMENT

N.B : Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission de Wilaya des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter de la 1ere publication du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

-Les soumissionnaires qui sont intéressés sont invités de se rapprocher de la Direction Des Travaux Publics au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire a prendre connaissance des résultats détaillés (par écrit) de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2431015131 05.12.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara
Numéro d'identification fiscale (NIF) : 099879066206733

AVIS D'INFRUCTUOSITE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°28/2024

En Application de la loi n°12-23 du 05 Aout 2023 et les dispositions des articles N°40 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics fixant les règles générales relatives aux marchés publics l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara déclare l'infructuosité de l'avis d'appel d'offre National ouvert avec exigence des capacités minimales N°:28/2024 paru dans les quotidiens LE CARREFOUR D'ALGERIE et YJ en date du 26-09-2024 relatif à Réalisation des 32 logements promotionnels aidés + 06 logements promotionnels libres y/c VRD à SIG.

Et ce pour le motif suivant : Coût Excessif

LE DIRECTEUR GENERAL

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2431015150 05.12.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : Tiaret
Daïra : Ain Deheb
Commune : Naima
N : 19.2.4/2024

code fiscal du service contractant : 098514209001726

Projet : réhabilitation de la route reliant la sone el cheallil et djellal Sur 05 KM

Le président d'APC de Naima A

Mr.: BELHADI Ismail ETP EURL SOUSTARA

Cité ELMOFTI - O/Moussa - Boumerdass

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le marché N°05 du 24/04/2024 engagé par le contrôle budgétaire sous le N° 1302 DU 01/07/2024
- Vu l'ordre service N°10 de démarrage des travaux notifié le 04/07/2024
- Vu Durée de réalisation 04 mois préposé par l'Entreprise
- Vu la correspondance N° 197 du 08/10/2024 DU STP
- Vu la correspondance N° 1635 du 01/10/2024 DU P-APC
- Vu le retard considérables dans les travaux selon de planning établi par l'Entreprise
- Vu le manque des moyens humains et matériels sur le chantier
- Vu le retard constaté au niveau de l'avancement des travaux
- Vu l'absence de représentant de l'Entreprise

L'ENTREPRISE EURL LEGENDE PUBLIC WORKS ET MISE EN DEMEURE

A l'effet de procéder, dans un délai de (07) sept jours, à compter de la date parution de présente mise en demeure dans les journaux nationaux

- A remplir ses engagements contractuels
- A renforcé le chantier en moyens humain, matériel et matériaux
- D'accélérer la cadence des travaux de réalisation
- Passant ce délais et faute par l'Entreprise de ne se conformer pas aux prescriptions réglementaires, le maître d'ouvrage se réserve de droit de prononcer coercitives conformément à la réglementation en vigueur

Le Président d'APC

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2431015148 05.12.2024

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA D'AIN TEMOUCHENT
N° d'immatriculation fiscale (DEP) : 0001460190005648

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 et des délégations du service public portant réglementation des marchés publics, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Ain Témouchent, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°27/DEP/2024 paru aux quotidiens nationaux « LE CARREFOUR D'ALGERIE » et « الجزائر الجديدة » en date du 07/10/2024 relatif à l'Aménagement Et Réhabilitation Du Cycle Moyen.

DAIRA DE AIN TEMOUCHENT

Lot N°01: Travaux d'aménagement et réhabilitation d'un bloc sanitaire au CEM "BOUSAID AICHA" à Ain Témouchent.

Lot N°02: Etanchéité ADM+Revêtement de la cour +Aménagement bureau administratif au CEM "BOUSAID AICHA" à Ain Témouchent.

DAIRA DE HAMMAM BOUHADJAR

Lot N°03: Travaux de réfection salle de sport au CEM "FRERES REGUIG" commune Oued Berkeche.

Lot N°04: Travaux d'étanchéité bloc pédagogique au CEM "MSSEGMINE ABDELKADER" à Hammam Bouhadjar.

DAIRA DE EL AMRIA

Lot N°05: Travaux de revêtement de la cour au CEM "EL WIAM" à El Amria.

Lot N°06: Travaux d'étanchéité pour les classes au CEM "EL WIAM" à El Amria.

Lot N°07: Travaux de revêtement de la cour au CEM "BENACHI AHMED" commune de M'Said.

Que le résultat de l'appel d'offre est le suivant :

Désignation du projet	Entreprise	Montant de la soumission en DA TTC	Montant de l'offre financer après correction en TTC (DA)	Note Tech	Délai	Observation
DAIRA DE AIN TEMOUCHENT Lot N°01: Travaux d'aménagement et réhabilitation d'un bloc sanitaire au CEM "BOUSAID AICHA" à Ain Témouchent.	SMAHI BOUHADJAR NIF 167460400371148	3.746.268,75	3.799.818,75	57,50	02 mois	Moins disant
Lot N°02: - Etanchéité ADM+ Revêtement de la cour +Aménagement bureau administratif au CEM "BOUSAID AICHA" à Ain Témouchent.	LAOUEDJ AMEL NIF 299046230013532	12.436.809,00	12.415.389,00	61,5	02 mois	Moins disant
DAIRA DE HAMMAM BOUHADJAR Lot N°03: Travaux de réfection salle de sport au CEM "FRERES REGUIG" commune Oued Berkeche.	DIF KOUIDER NIF 17822010661011902200	5.213.639,00	/	65,50	02 mois	Moins disant
Lot N°04: Travaux d'étanchéité bloc pédagogique au CEM "MSSEGMINE ABDELKADER" à Hammam Bouhadjar	BEDRA RACHID Imad NIF 198231011410740	3.328.073,00	/	56,5	02 mois	Moins disant
DAIRA DE EL AMRIA Lot N°05: Travaux de revêtement de la cour au CEM "EL WIAM" à El Amria.	MIR REDOUANE NIF 16213480002713700000	7.165.942,00	/	56,50	02 mois	Moins disant
Lot N°06: Travaux d'étanchéité pour les classes au CEM "EL WIAM" à El Amria	BOUMZEBER MOHAMED AMINE WALID NIF 189162500012111	931.770,00	/	41,50	02 mois	Moins disant
Lot N°07: Travaux de revêtement de la cour au CEM "BENACHI AHMED" commune de M'Said.	BENAYAD YOUSOUF NIF 187462300583159	6.635.135,36	/	70	02 mois	Moins disant

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance de leurs résultats peuvent se rapprocher du service des marchés publics de la DEP au plus tard (03) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, et cela conformément à l'article N°82 alinéa 3 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Les soumissionnaires qui contestent ce résultat, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux et au BOMOP, auprès de la commission des marchés compétente conformément à l'article N°82 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2431015112 05.12.2024

Une fin d'année 2024 «très chargée» en terme de réception de projets Des acquis et des engagements

Par B. Habib

Aussitôt installé le nouveau, le wali d'Oran est apparemment au four et au moulin. Une fin d'année 2024 a priori très chargée mais sans encombre attend en effet la wilaya d'Oran en terme d'achèvement ou de lancement de projets structurants ou importants, qui revêtent un caractère crucial pour la population dans plusieurs domaines tels les ressources en eau et les ouvrages hydrauliques, les routes et les infrastructures de base, les structures de protection de l'environnement et du relogement outre la finalisation des études d'autres projets, aussi importants, comme le Monument de l'Emir AEK sur les monts de Murdjadjo entre autres. Un agenda visiblement bien rempli mais qui doit exiger au demeurant la multiplication des visites de responsables locaux sur les chantiers en cours. Les observateurs retiennent en effet, que jamais la wilaya d'Oran n'aura vécu un agenda aussi consistant en livraison et réception de projets en un délai aussi court. Ainsi, l'un des projets structurants qu'aura à livrer le secteur des ressources en eau, n'est autre que celui de la méga station de dessalement de Cap Blanc dont la ré-

ception est prévue du 25 au 30 décembre, en vertu du calendrier et des engagements pris initialement et du fait que ce projet entre dans le cadre du programme présidentiel des stations de dessalement à réceptionner avant la fin 2024. Ce projet qui vise l'instauration d'une sorte de ceinture de «sécurité hydrique» de la wilaya avec ses nombreux avantages dont le dédoublement des capacités de production de l'eau dessalée à plus de 400.000 mètres cubes jour. De même en ce qui concerne les raccordements à pâtre de cette station des réseaux de distribution de plusieurs communes du littoral ouest comme Ain Turck, Bousfer et Ancor. Il s'agirait aussi de la réception des travaux de la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées de kerma après le dédoublement d'une conduite parallèle et le renouvellement de certains équipements de cette station pour renforcer la production des eaux destinées à l'irrigation des périmètres agricoles de la plaine de Mlata, sur plus de 6500 hectares dans le cadre du lancement en octobre dernier de la campagne Labours Semaines le 2024 -2025. La fin d'année 2024 devra également enregistrer la livraison d'autres tronçons routiers de la Pénétrante Port-

Autoroute Est-Ouest après le 1er tronçon de 8 km inauguré en juin dernier en présence de l'ex wali Sayoud Said. Une fin d'année aussi qui ne devrait pas épargner l'autre projet non moins important comme le démarrage des travaux du traitement de Daya Morsli où il sera question de l'aménagement d'un futur parc des loisirs culturel et scientifique sans parler des centaines de logements à distribuer avant fin 2024 concernant, notamment, l'habitat précaire et les constructions illicites dans certains quartiers d'Oran et dans les communes en prolongement des efforts entrepris, précédemment, par les autorités locales dans le cadre de la politique de la wilaya, visant l'éradication des poches d'habitat précaire et des constructions illégales. Une fin d'année qui devra aussi connaître l'entrée en exploitation du projet de transfert de l'eau potable vers Tafraoui, à partir de Tlélat, sur une première distance de raccordement au réseau de distribution sur 24 km. Ce projet capital pour la population des villages attenants à cette commune mais aussi pour les entités économiques de la zone industrielle locale, va permettre de couper définitivement avec le problème des approvisionnements en eau potable.

Le wali sur le site de la station de dessalement de Cap Blanc

Un projet très attendu par les oranais



Dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmajid Tebboune, visant à accélérer la réalisation des stations de dessalement d'eau de mer afin de garantir l'approvisionnement en eau des citoyens, M. Samir Chibani, wali d'Oran, s'est rendu mardi sur le chantier de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc, située dans la commune d'Ain El Karma (daïra de Boutlelis).

Au début de la visite, des explications techniques ont été fournies sur l'état d'avancement des travaux de cette station dont la capacité de production est estimée à 300 000 mètres cubes par jour. Le wali d'Oran a souligné que ce projet d'envergure, attendu par les habitants de la ville d'Oran et des wilayas voisines,

bénéficie d'une attention particulière et d'un suivi de la part des plus hautes autorités du pays, le président de la République en tête, afin de le livrer dans les délais impartis. Le wali a inspecté le chantier où les travaux ont atteint 89%, et a assuré les responsables du projet de tout son soutien pour surmonter les obstacles liés au retard dans l'arrivée des équipements par voie maritime, ainsi qu'aux problèmes de retard dans les procédures de dédouanement.

Il a également affirmé que d'importants efforts sont déployés pour achever ce projet et le mettre en service afin de résoudre le problème de la distribution d'eau au niveau de la wilaya d'Oran et des wilayas voisines. Lors de cette visite sur le terrain, le projet de réalisation des canaux d'adduction et de deux réservoirs

voirs dans les régions d'Ain Tassa et de Bousfer a été inspectés. Les travaux de ces deux réservoirs, d'une capacité respective de 50 000 et 30 000 mètres cubes, sont achevés. La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme complémentaire du plan d'urgence des pouvoirs publics, approuvé par le président de la République Abdelmajid Tebboune, portant sur la réalisation de cinq nouvelles stations de dessalement d'eau de mer à travers le territoire national, notamment à Oran, Béjaïa, Boumerdès, Tipaza et Tlemcen. La mise en service de ces cinq stations contribuera à garantir l'approvisionnement du réseau algérien de distribution d'eau potable grâce au dessalement de l'eau de mer.

Filière oléicole

Plantation de 164 hectares supplémentaires d'oliviers

La filière oléicole connaît, d'année en année, une expansion constante dans la wilaya d'Oran, enregistrant cette saison (2023-2024) la plantation d'une nouvelle superficie de 164 hectares, a-t-on appris auprès de la direction locale des Services agricoles (DSA). L'expansion des superficies consacrées à cette essence fruitière rustique a été rendue possible grâce au soutien de l'Etat pour le développement de la filière et au respect par les agriculteurs des itinéraires techniques, a indiqué, à l'APS, le chef du bureau de l'arboriculture fruitière et de la viticulture à la DSA, Abdelkader Bendjenna. Ce produit agricole suscite un grand intérêt de la part des agriculteurs de la région, notamment dans les zones de Boutlelis et Oued Tlélat, car l'olivier est une espèce robuste, résistante à la sécheresse et offrant des rendements élevés, a-t-il souligné. La filière oléicole occupe, d'ailleurs, la première place en termes de production comparativement à d'autres essences fruitières, notamment les agrumes, a précisé M. Bendjenna. A ce jour, une superficie de 4.577 hectares a été récoltée, avec un rendement moyen d'environ 8 quintaux à l'hectare, pour une production totale de 35.607 quintaux, incluant les olives de table et les olives destinées à l'extraction d'huile, a-t-il fait savoir. La même source a également souligné que la campagne de récolte, entamée au mois d'octobre dernier, est achevée à hauteur de 73 % sur une superficie productive actuelle de 7.425 hectares, pour une superficie totale estimée à 8.973 hectares dans la wilaya. Pour la saison 2024-2025, la direction des Services agricoles prévoit une production de 59.400 quintaux d'olives. A titre de comparaison, le volume de production engrangé l'année précédente (2022-2023) avait atteint 134.000 quintaux, avec un rendement de 18 quintaux par hectare, dépassant les prévisions initiales qui tablaient sur 129.000 quintaux.

Direction de la formation et de l'enseignement professionnels

Signature de plusieurs accords avec l'ANADE

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels d'Oran (DFPA) a récemment conclu plusieurs accords avec l'antenne locale de l'Agence nationale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE). L'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat dans le Secteur et d'inciter les stagiaires et apprenants à fonder leurs propres entreprises. Ces conventions, signées entre 7 établissements de formation et l'agence, visent à établir des centres de développement entrepreneurial au sein des institutions de formation et d'enseignement professionnels. Ces centres auront pour mission de favoriser la création et le développement de micro-projets, comme l'a précisé Bouzid Laïd, chef du service de la formation continue et des partenariats. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de renforcer la politique de formation entrepreneuriale, visant à stimuler l'esprit d'initiative et à encourager les stagiaires à créer des entreprises durables, répondant aux besoins du marché national et contribuant au développement économique. Les centres de développement entrepreneurial, dans le cadre de ces accords, offriront une formation aux porteurs d'idées et de projets pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la création et à la gestion d'une micro-entreprise. Ils fourniront également des conseils sur les meilleures pratiques en matière d'entrepreneuriat. De plus, des activités de sensibilisation seront organisées en collaboration avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial pour promouvoir l'esprit entrepreneurial chez les apprenants. À l'issue de leur formation, les participants recevront un « certificat de formation en entrepreneuriat » s'ils réussissent leur parcours au sein de ces centres.

Sidi Bel Abbès

Importante saisie de drogue et arrestation de trois dealers

Dans une nouvelle victoire contre le trafic de stupéfiants, les forces de l'ordre de Sidi Bel Abbès ont porté un coup dur aux réseaux de narco-trafiquants. Lors de deux opérations distinctes menées ces derniers jours, la Brigade de Recherche et d'Intervention a procédé à l'arrestation de trois individus, âgés d'une vingtaine à une trentaine d'années, et a saisi une quantité importante de drogues. Les investigations menées par les services de police ont permis de mettre au jour un réseau actif dans la vente de cocaïne et de substances psychotropes. Grâce à des informations précises, les policiers ont pu interpellés les mis en cause en flagrant délit. Lors des perquisitions, les services de police ont mis la main sur 72,46 grammes de cocaïne, 803 comprimés hallucinogènes de différents types et un flacon de liquide hallucinogène. Une somme d'argent s'élevant à 17 000 dinars algériens, présumée provenir du trafic de stupéfiants, a également été saisie. L'enquête a révélé que les trafiquants utilisaient des méthodes classiques pour écouler leur marchandise. Ils opéraient principalement dans les zones urbaines où ils approchaient leurs potentiels clients en leur proposant des substances psychotropes. Les trois individus interpellés ont été présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal compétent qui les a placés sous mandat de dépôt en attendant de comparaître devant le tribunal pour répondre de leurs actes. **M.Nouar**

Services vétérinaires à Chlef

Alerte à la dermatose nodulaire chez les bovins

Selon le directeur des services agricoles de la wilaya de Chlef, Mr Kouadria Mehdi, les bovins au niveau de plusieurs communes, après avoir été touchés par plusieurs maladies dans un passé récent dont la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, la brucellose, la rage et la maladie de la langue bleue dite «bluetongue», viennent une fois de plus d'être touchés et pour la première fois par une maladie dite de la peau nodulaire (cuir des bovins). Une maladie très contagieuse découverte par foyers au niveau de plusieurs communes et il faut agir vite pour endiguer la propagation de la maladie. 11 500 doses de vaccin contre cette maladie viennent d'être réceptionnées par les services vétérinaires qui sont déjà sur le terrain pour vacciner tous les bovins de la wilaya. 40 vétérinaires ont été mobilisés pour l'opération qui va toucher toutes les communes de la wilaya de Chlef. Cette maladie appelée dermatose nodulaire ou encore de la peau nodulaire est une maladie qui se caractérise par une forte fièvre chez le bovin atteint, des nodules sur la peau, les muqueuses et les organes internes. Elle a un effet négatif sur la production laitière. «Nous avons distribué des quotas de vaccins pour chaque commune et par mesure prophylactique, nous avons fermé tous les marchés de bestiaux de la wilaya pour éviter la contagion à grande échelle», indique le directeur des services agricoles. **A. BOUKHTACHE**

Aïn Merane (Chlef)

Chute mortelle d'une vieille femme au fond d'un puits

Les citoyens de douar Aïn Azla dans la commune d'Aïn-Merane ont été consternés par la mort tragique d'une octogénaire âgée de 81 ans qui a été retrouvée au fond d'un puits asséché se trouvant au milieu de la cour de son domicile. La vieille femme qui a disparu de la vue de ses proches à 16h30 fut recherchée partout sans succès et c'est à 01 h 35mn qu'elle fut découverte au fond du puits. Des pompiers de Relizane et de Chlef ont coordonné leurs efforts pour sortir le corps sans vie de la vieille femme. Les gendarmes qui se sont déplacés sur les lieux du sinistre ont aussitôt ouvert une enquête pour élucider les vraies causes qui ont fait qu'une vieille femme s'est retrouvée au fond de son propre puits. **A. BOUKHTACHE**

Cancer de la prostate à Sidi Bel-Abbès

Formation de médecins généralistes au dépistage précoce

Par Mohamed Nouar

Une récente journée d'enseignement post-universitaire qui a été organisée en collaboration par le service d'urologie du CHU «Hassani Abdelkader», l'association de soutien aux oncologues «Amel fil Hayet» et la Direction de la Santé et de la Population, a mis en évidence le rôle essentiel des médecins de premier recours, dans la détection précoce et la prise en charge du cancer de la prostate. La conférence, sur le thème «Cancer de la prostate, de la détection précoce au traitement», s'est tenue à l'hôtel «Beni Tala», pour doter les médecins généralistes des dernières connaissances et compétences pour diagnostiquer et gérer efficacement les patients présentant une suspicion de cancer de la prostate. Le professeur Chelef Mo-

hamed El Amine, chef du service d'urologie au CHU «Hassani Abdelkader» de Sidi Bel-Abbès, a souligné le rôle central des médecins généralistes dans la santé publique, compte tenu de leurs interactions fréquentes avec les patients. Il a souligné l'importance de faire la distinction entre l'hyperplasie bénigne de la prostate (HBP) et le cancer malin de la prostate, et a présenté les outils de diagnostic disponibles notamment le toucher rectal et le test de l'antigène prostatique spécifique (PSA). L'un des thèmes principaux de la conférence était le rôle de la détection précoce dans l'amélioration des résultats pour les patients. Les experts ont discuté des avantages et des limites du dépistage basé sur le PSA, reconnaissant le débat en cours autour de son utilité. Ils ont souligné l'importance d'une prise de décision partagée entre les médecins et

les patients, insistant sur la nécessité d'un consentement éclairé et de la prise en compte des facteurs de risque individuels. La conférence a également porté sur la prise en charge du cancer de la prostate, notamment les options de traitement chirurgical, médical et radio thérapeutique. Les participants ont pu découvrir les dernières avancées en matière d'imagerie, comme l'IRM multiparamétrique qui joue un rôle de plus en plus important dans le diagnostic et la planification du traitement. L'événement a également abordé l'impact psychologique d'un diagnostic de cancer de la prostate et l'importance d'offrir un soutien complet aux patients et à leurs familles. Il est à noter que le cancer de la prostate est le deuxième cancer chez l'homme après le cancer du poumon, dans le monde avec 1,4 million de nouveaux cas estimés en 2022.

Promotion de la langue arabe

L'importance des applications d'intelligence artificielle soulignée à Naâma

Le président du Haut Conseil de la langue arabe, Saleh Belaïd, a mis en exergue, lundi à Naâma, l'importance de recourir aux technologies modernes et aux applications d'intelligence artificielle pour la diffusion et la promotion de la langue arabe. Dans son intervention, lors d'un colloque national intitulé "Le rôle des institutions spécialisées dans l'essor de la langue arabe", le professeur Belaïd a souligné que l'ancrage de la dimension civilisationnelle de la langue arabe et la mise en valeur de ses trésors nécessitent des efforts concertés. Il a insisté sur le soutien des linguistes et des spécialistes en informatique pour développer des logiciels, des plateformes éducatives spécialisées, des systèmes d'apprentissage virtuels, des applications de traduction automatique, pour généraliser leur utilisation dans la création d'encyclopédies, de dictionnaires, ainsi que dans l'enseignement et la

formation. Il a précisé que le Haut Conseil de la langue arabe s'appuie sur des techniques de numérisation et des applications technologiques spécialisées en traduction pour ses projets de recherche. A cet égard, il a mentionné la participation d'une équipe d'experts algériens composée de plus de 120 chercheurs à l'élaboration du Dictionnaire historique de la langue arabe, supervisé par l'Académie de la langue arabe de Sharjah (Emirats arabes unis), un ouvrage monumental de 127 volumes. De son côté, le chercheur Abdelnasser Bouali de l'université de Tlemcen a souligné que l'essor de la langue arabe et son renforcement parmi les langues mondiales nécessitent l'utilisation des technologies modernes pour développer les sciences du langage, ainsi qu'une contribution accrue des chercheurs pour concrétiser des projets en lien avec cette dynamique. D'autres interventions ont mis en lu-

mière la nécessité de renforcer le rôle des académies linguistiques et des institutions spécialisées pour élaborer des brevets, des théories linguistiques et former des équipes de recherche universitaires sous forme d'incubateurs. Ces équipes devraient réaliser des projets de recherche scientifique suivis et exécutés dans des délais précis. Ce colloque a été organisé par l'Institut de littérature et langues du Centre universitaire "Salhi Ahmed" de Naâma, dans le cadre du Mois de la langue arabe, qui se prolonge jusqu'à la Journée mondiale de la langue arabe, célébrée le 18 décembre.

Saida

Célébration de la journée des personnes handicapées

Les portes du théâtre régional "Sirat Boumediene" ont été ouvertes, ce 03 décembre, aux personnes handicapées de la wilaya de Saida pour leur permettre de célébrer leur journée. Ces derniers étaient accompagnés de leurs parents aux côtés de plusieurs associations en lien avec le monde des handicapés. Au terme de cette journée riche en activités, une remise de cadeaux : fauteuils roulants et paires de lunettes étaient au rendez-vous. Approchés sur les lieux, des enfants handicapés se disent heureux et reconnaissants quant à cette journée qui restera gravée dans leur esprit. A signaler, que le nombre des personnes aux besoins spécifiques s'élève à 17.000 dont 5400 jugés 100%. En somme, ce 3 décembre 2024 a été une opportunité pour consolider la solidarité avec les personnes aux besoins spécifiques. Durant cette célébration, plusieurs structures sociales ont été visitées par le wali accompagné des responsables civiles et militaires. **OULD OGBAN**

Hôpital «Ernesto Che Guevara» de Mostaganem

Reprise des activités en janvier prochain

L'hôpital «Ernesto Che Guevara» de Mostaganem reprendra ses activités en janvier prochain, révèle dimanche un communiqué des services de la wilaya. Le wali de Mostaganem, lors d'une récente visite d'inspection des travaux de réaménagement et de réhabilitation de l'ancien hôpital de Mostaganem «Ernesto Che Guevara», a annoncé que cet établissement, qui fait partie du centre hospitalo-universitaire de Mostaganem, sera opérationnel à nouveau dès le 12 janvier prochain. Après avoir inspecté l'état d'avancement des travaux dans les différents services et pavillons médicaux, dont le taux a atteint 90%, le responsable a salué la qualité des travaux réalisés, instruisant l'entreprise en charge de les achever, y compris les travaux d'aménagement d'un parking, afin de livrer le projet dans les délais impartis, selon la

même source. L'ancien hôpital de Mostaganem a bénéficié d'un vaste programme de réhabilitation, avec une réévaluation financière destinée à améliorer la qualité des travaux et à moderniser ses services et pavillons médicaux, qui nécessitaient des réparations spécifiques, a-t-on précisé. Dans ce cadre, un budget global de 880 millions de DA a été alloué à cette opération, a-t-on rappelé de même source. En réponse à une préoccupation soulevée par la directrice du CHU de Mostaganem concernant la réhabilitation de l'ancien siège de la radio locale, situé dans le quartier El Matmar, voisin de l'hôpital «Che Guevara», en tant que nouveau siège du service de médecine du travail, les travaux de réaménagement, réalisés par l'Entreprise de gestion des centres d'enfouissement technique de la wilaya, ont débuté aujourd'hui.

Construction du barrage de Bouhdid (Annaba)

Taha Derbal insiste sur la résorption du retard enregistré



Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a donné, samedi après-midi à Annaba, des instructions strictes à l'effet de résorber le retard accusé dans la réalisation du barrage de Bouhdid, à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Après avoir écouté un exposé détaillé sur ce projet inscrit en 2019 dans le cadre d'un programme d'urgence destiné à protéger la plaine ouest d'Annaba des inondations, le ministre a insisté sur la nécessité de rattraper le retard accusé afin de réceptionner ce projet «important» au «début du mois de juillet 2025».

Les investissements importants dont le secteur de l'hydraulique a bénéficié dans cette wilaya doivent être réa-

lisés dans les délais impartis et selon les normes de qualité requises, a déclaré M. Derbal. Affirmant qu'il veillera «personnellement» au suivi de la réalisation du barrage de Bouhdid, d'une capacité de 750.000 m3, le ministre a souligné que cet ouvrage destiné à prévenir les effets des crues, collectera les eaux pluviales et maîtrisera leur débit vers l'oued, pour protéger la zone ouest de la ville, ainsi que la plaine, des inondations. Lors de sa visite dans la wilaya d'Annaba, le ministre a également inspecté les travaux du projet portant suppression des estuaires où se déversent les eaux pluviales au niveau de la zone d'extension du port d'Annaba, où il a souligné l'im-

portance de ce projet d'un point de vue environnemental et sanitaire. Un projet qui vise à dévier les eaux pluviales et à éliminer le déversement aléatoire des eaux usées sur un site dédié à l'extension du port d'Annaba. Dans la région de Chaïba, dans la commune de Sidi Ammar, le ministre a inspecté, en compagnie du wali d'Annaba, Abdelkader Djellaoui, la construction de réservoirs d'eau d'une capacité totale de 10.000 m3, avant de superviser la mise en service d'une station de relevage dans la zone d'El Rym, à Annaba, où il a appelé à l'entretien préventif régulier des installations afin de prolonger leur durée de vie et assurer leur exploitation optimale.

Complications des brûlures graves

L'importance des premiers soins d'urgence soulignée à Batna

Des médecins et chirurgiens ont souligné jeudi à Batna, lors des 3èmes journées nationales sur la prise en charge en des brûlures, "l'importance des premiers soins d'urgence pour prévenir les complications des brûlures graves". Les praticiens intervenant durant cette rencontre, organisée à l'auditorium de l'université Hadj Lakhdar (Batna 1) à l'initiative du service de réanimation du CHU de Batna, ont assuré que "lorsque la prise en charge de ces brûlures est effectuée aussitôt et rapidement, les résultats du traitement seront excellents et la victime évitera les complications sanitaires liées aux

brûlures graves touchant des parties sensibles du corps". La présidente de cette manifestation scientifique, Pr. Nadia Grinat a inscrit cette rencontre dans le cadre de la formation continue assurée par le staff du centre régional des brûlures du CHU de Batna qui reçoit annuellement près de 1.600 personnes atteintes de brûlures de Batna mais aussi des wilayas voisines dont la majorité sont des enfants de 1 à 15 ans. Les intervenants ont également mis l'accent sur les méthodes nouvelles de traitement des brûlures dont le recours au derme artificiel et aux biomembranes cellulose, la chirurgie réparatrice de

la peau et les biomatériaux. La rencontre a également donné lieu à l'organisation d'un atelier de formation encadré par Pr. Fadhela Bouatou de l'hôpital d'Annaba sur la fixation du derme artificiel pratiquée en cas de brûlures graves et qui est placée temporairement pour favoriser la régénération de la peau détruite. Des chercheurs et spécialistes de diverses universités du pays ont participé à ces journées organisées en coordination avec le centre régional des brûlures du CHU de Batna et le laboratoire d'étude, d'évaluation et de traitement de la douleur de la faculté de médecine de l'université Batna 2.

Boumerdes

Lancement du raccordement de la SDEM de Cap Djinet 2 au barrage Taksebt

Les travaux de raccordement de la Station de dessalement d'eau de mer (SDEM) de Cap Djinet 2 (Est de Boumerdes) à la conduite principale du système de transfert d'eau du barrage de Taksebt (Tizi-Ouzou), ont été lancés, hier lundi, a-t-on appris de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE). Ce projet vise le raccordement de la SDEM de Cap Djinet 2, dont les travaux seront bientôt achevés, au système de transfert d'eau du barrage Taksebt, en

provenance de Tizi-Ouzou, via les wilayas de Boumerdes et d'Alger, a indiqué à l'APS le directeur de l'unité ADE, Hedhoum Youcef. Ces travaux de raccordement à la conduite de transfert principale du barrage Taksebt, d'un diamètre de 2.000 mm, «vont se poursuivre durant cinq (5) jours», a-t-il ajouté, précisant qu'ils «seront à l'origine d'une perturbation dans la distribution d'eau potable dans 18 communes de Boumerdes, tout au long de cette période». Pour remédier à cette

situation, une trentaine de camions dotés de citernes ont été mobilisés pour approvisionner les citoyens en eau potable à la période indiquée, selon la même source. Le projet en question englobe une SDEM d'une capacité de traitement de 300.000 m3 d'eau / jour, avec des conduites de transfert et de raccordement, en plus de la réalisation d'un projet structurel portant sur deux (2) réservoirs d'eau d'une capacité de 50.000 m3 chacun, dont l'un à Hamadna et l'autre au lieu dit «Ghi-

cha» de la commune de Bordj Menail. La 1ère phase d'exploitation de ce projet permettra l'approvisionnement en eau potable des wilayas de Boumerdes, Alger et une partie de Tizi-Ouzou. La mise en service de ce projet «vital» va «contribuer à consacrer la sécurité hydrique et à couvrir les besoins en eau de différents projets de développement, tout en mettant un terme définitif aux coupures et aux perturbations dans la distribution d'eau potable», selon la même source.

Jijel

98 % de taux de couverture par le réseau de gaz à Oudjana

Le taux de couverture par le réseau de gaz dans la commune d'Oudjana (30 km au Sud-est de Jijel) atteint actuellement 98 %, apprend-on jeudi auprès du président de l'assemblée populaire communale (APC) de cette collectivité, Fouad Askar. Dans une déclaration à l'APS, le même élu a assuré qu'en dépit du relief montagneux de cette commune, le raccordement des habitations au réseau de gaz a franchi une étape importante relevant que le taux de couverture a enregistré "une augmentation sensible" au cours des deux dernières années passant de 50 % à 2022 à 98 % actuellement. Ce taux "considérable" a été atteint à la faveur de la concrétisation des diverses opérations de raccordement programmées dans cette région et de leur mise en service, a précisé le président de l'APC. Désormais, il ne reste plus que certaines maisons de la région de Temissa, une partie mitoyenne d'Ouled Rabah, certaines habitations disparates sur le site du vieux Oudjana et autres proches de la zone des activités qui seront raccordées "prochainement" à travers l'opération d'extension du réseau, a ajouté M. Askar. Le même élu a fait état d'autre part d'efforts "intenses" pour raccorder au réseau d'électricité rurale des agglomérations totalisant 340 foyers dont certaines réalisées dans le cadre de la formule du l'habitat rural.

Khenchela

Vers la réception du projet de la nouvelle cour de justice au 1er trimestre 2025

Le projet de la nouvelle cour de justice de la wilaya de Khenchela devra être réceptionné "au premier trimestre 2025", apprend-on jeudi auprès du procureur général près de cette cour. Dans son allocution à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire 2024-2025, M. Lenouar Ben M'hidi a précisé que les travaux de réalisation et d'équipement du nouveau siège de la cour de 16.150 m2 de superficie au centre-ville de Khenchela touchent à leur fin avec un taux d'avancement de 95 %. Le coût de réalisation et d'équipement de cette structure constituée d'un étage souterrain, d'un rez-de-chaussée et de 5 niveaux supérieurs dont la réalisation lancée en 2016 a connu plusieurs arrêts, a dépassé 3,75 milliards DA, a-t-on indiqué. Le procureur général a souligné que le nouveau siège s'ajoutera aux équipements du secteur mis à la disposition des justiciables dans cette wilaya dont le nouveau tribunal du chef-lieu de wilaya mis en service en 2022. L'intervenant a ajouté que l'année prochaine verra l'inscription du projet de réalisation d'un nouveau siège pour le tribunal d'Ouled Rechache et la recherche d'un siège approprié pour accueillir l'annexe du tribunal de Babar de sorte à améliorer les conditions de travail des cadres de la justice, des avocats et d'accueil des citoyens.

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محاضرة قضائية لدى محكمة مستقات
الكانن مقره بوهران، حي السعادة (Ex : Protin) زاوية شارعي بن يوسف قدور و مفتاح باهي
قسم 262 ايلو / 28 الرمز 8131
مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة المسماة غادي للترقية العقارية
" EURL GHADI PROMOTION IMMOBILIERE "
مقرها الاجتماعي: بوهران (بلديتها، دائرتها وولايتها) حي الغوالم (مديوني سابقا) شارع ابن بطوطة رقم 07 مكر بالميزانين (الحصة رقم 03)، القسم 192، مجموعة الملكية: 245: رأسمالها: 100.000.00 دج.
تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة
بموجب عقد لتقاه المكتب المذكور أعلاه، بتاريخ (2024/09/12) قيد التسجيل، أسس السيد غادي مصطفى مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة، تحمل المواصفات التالية: التسمية: " غادي للترقية العقارية " وباللغة الأجنبية " EURL GHADI PROMOTION IMMOBILIERE "
المقر الاجتماعي: بوهران (بلديتها، دائرتها وولايتها) حي الغوالم (مديوني سابقا) شارع ابن بطوطة رقم 07 مكر بالميزانين (الحصة رقم 03)، القسم 192: مجموعة الملكية: 245: رأسمالها 100.000.00 دج.
مختلف مراحلها، (109.203) مؤسسة أشغال مساكاة البناء والترخيص، (109.206) مؤسسة أشغال الكهرباء، (109.207) مؤسسة تركيب أنظمة التكييف والتبريد، (109.209) مؤسسة الأشغال العمومية الكبرى والرعي، (109.210) مؤسسة الحفر والأشغال الريفية، (109.211) مؤسسة أشغال الطرقات والمطارات، (109.213) مؤسسة الأشغال الحضريّة والنظافية العمومية، (109.215) مؤسسة وضع القنوات طويلة المسافة، (109.218) مؤسسة الترقية العقارية، (109.222) مؤسسة الدراسات وإنجاز كل فروع نشاطات البناء، الرعي والأشغال العمومية، (604.604) نشاط تخزين السلع، (604.105) نقل البضائع، المدة: 99 سنة، الميسر: عين السيد: غادي مصطفى كمسير شريك للمؤسسة المذكورة لمدة غير محددة.
للاعلان/الموتق
05.12.2024

مكتب الأستاذة بلحميتي عائشة محاضرة قضائية لدى محكمة مستقات
الكانن مكتبها ب حي 400 مسكن طريق وهران عمارة A75 ، مستقات
الهاتف: 045/41/82/39
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقا للمادة 748 من ق ا م ا
بناء على الحكم الصادر عن محكمة مستقات القسم التجاري/البحري بتاريخ 2015/03/25 تحت رقم الفهرس 2015/02044 المهور بالصيغة التنفيذية الصادرة بتاريخ 2016/10/25 تحت رقم 3455/2016. بموجب أمر الصادر عن رئيس محكمة مستقات مورخ في 2021/11/30 رقم الترتيب 21/01226/2021. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2024/12/24 بمحكمة مستقات وذلك أمام قاضي البيع العقاري. التعيين: العقار ممثل في شقة كائنة ب حي البحر طريق وهران عمارة C70 رقم 242، تتمثل في شقة تابعة لعمارة ذات ملكية مشتركة، تقع بالطابق الرابع، تتكون من ثلاثة (03) غرف، مطبخ، حمام، ومرحاض، ورفاقين، خزانين ومقصورتين، ذات مساحة قدرها 69 م² قسم 146 مجموعة ملكية رقم 7م قسم رقم 20 ونسبة 1000/14 من الأجزاء المشتركة المشتهر بالمحافظة العقارية بتاريخ 1984/01/22. السعر الاتقاضي: تم تقديره بمبلغ (743.438.740) سبعة ملايين وأربعمائة ومائة وثلاثون ألف وسبعمائة وأربعون دينار جزائري. وتم النقص العشر ليصبح المبلغ يقدر بـ 36.694.866,00 ستة مليون وستمائة وأربعة وتسعون ألف وثمانمائة وستة وستون دينار جزائري. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحاضرة القضائية المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.
المحاضرة القضائية
05.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستقات
محكمة مستقات
القسم الشؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا، حضوريا، وفي أول درجة، في الشكل: قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخيرية، في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ 2024/01/07 تحت فهرس رقم 24/00141/2024 واعتماد تقرير الخبرة المنجز من طرف ف الحكيم غنو الحبيب المودع بأمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2024/04/24 تحت رقم 257، وبالنتيجة الحكم بتوقيع الحجر على المدعي عليها رمضان مليكة ابنة مكي وعزروق عودة المولودة بتاريخ 1978/09/16 ببلدية ستيدية، ولاية مستقات، مع الإزام المدعية بالحكم الحالي في جريدة وطنية يومية للاعلام، أمر ضابط الحالة العليا المختص بالتأشير بهذا الحكم على شهادة ميلاد المحجور عليها. وتعيين بالتأشير عزروق عودة مقفما على ابننتها المحجور عليها رمضان مليكة قصد رعايتها والتكفل بشؤونها، وتولي أمورها المالية والإدارية مع ضمانها وتمثيلها أمام الجهات القضائية مع تحميل المدعية المضارفة القضائية بذا صدر الحكم وأقصح به جهرا في الجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ المذكور أعلاه وأمضى أصل الحكم من طرف الرئيس وأمين الضبط
الرئيس/أمين الضبط
05.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الأستاذ: نجيع محمد
محضر قضائي لدى محكمة غليزان
مجلس قضاء غليزان
الكانن مقره بشارع عواد بن جابر غليزان
محضر تكليف بالوفاء عن طريق النشر
المادة 612، 613 من ق ا م ا
نحن الأستاذ نجيع محمد محضر قضائي لدى محكمة غليزان مجلس قضاء غليزان الموقع أثناءه، بناه على طلب السيد مرابطية عواد. الشان: شارع المعال رقم 61 غليزان. بعد الإطلاع على المواد: 612، 613 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. بناه على الحكم الصادر بتاريخ 2023/02/13 من محكمة واد أريهو القسم المدني رقم الفهرس 22/02064 المهور بالصيغة التنفيذية الصادرة عن المحكمة بتاريخ 2023/07/26 رقم 2023/336 المدني رقم الفهرس 23/00413/2023. بناه على محضر تكليف بالوفاء والمحاضر المرفقة به والمعلقة بتاريخ 2023/06/01 والمرسلة إلى المعني بالأمر عن طريق رسالة مضمونة مع اشعار يعلم الوصول تحت رقم: 00546927748. بناه على محضر تكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة إعلانات المدفوعة بتاريخ 2023/07/16. بناه على محضر تكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة إعلانات محكمة وادي أريهو بتاريخ 2023/07/24. بناه على الأمر الصادر عن السيد رئيس المحكمة واد أريهو بتاريخ 2023/12/17 تحت رقم الترتيب 24/459/2023. بمضمون عقد تليغ تكليف بالوفاء الصادر عنه بتاريخ 2023/06/01 بجريدة وطنية يومية كلفنا: فريق القلاحة الصيني من أجل التعاونية الصينية الجزائرية المتمثلة من طرف جويلزوشان. العنوان: مقره الاجتماعي قرية الحمادة بولاية الحمادة ولاية غليزان. عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية بان يقع في صندوقها مقابل وصل على الأداء المبلغ التناهي بمبلغ: 1.225.000,00 دج. من ثمن المدفوعة. مبلغ 100.000,00 دج. كعوض. 7040 دج مصاريف التلقيح. دج 108.750,00 دج الحق التناهي للمحضر. المجموع: 2.340.790,00 دج. ويتناهه بان له مهلة خمسة عشر يوما (15) للوفاء بسري من تاريخ تبليغه هذا المحضر والا نلق هذا محضر في بكافة الطرق القانونية. وحتى لا يجهل. إلتنا لما تقدم حررنا هذا المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين أعلاه وذلك طبقا للقانون.
المحضر القضائي
05.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الأستاذ: نجيع محمد
محضر قضائي لدى محكمة غليزان
مجلس قضاء غليزان
الكانن مقره بشارع عواد بن جابر غليزان
محضر تكليف بالوفاء عن طريق النشر
المادة 612، 613 من ق ا م ا
نحن الأستاذ نجيع محمد محضر قضائي لدى محكمة غليزان مجلس قضاء غليزان الموقع أثناءه، بناه على طلب السيد مرابطية عواد. الشان: شارع المعال رقم 61 غليزان. بعد الإطلاع على المواد: 612، 613 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. بناه على الحكم الصادر بتاريخ 2023/02/13 من محكمة غليزان القسم المدني رقم الفهرس 23/01307 المهور بالصيغة التنفيذية الصادرة في 09/05/2023 عن المحكمة بالقرار الصادر بتاريخ 2023/07/09 من مجلس قضاء غليزان الغرفة الجزائية بتاريخ 2023/07/09 رقم 23/7225. بناه على محضر تكليف بالوفاء والمحاضر المرفقة به والمعلقة بتاريخ 2023/12/05 والمرسلة إلى المعني بالأمر عن طريق رسالة مضمونة مع اشعار يعلم الوصول تحت رقم: 00891935548. بناه على محضر تكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة إعلانات المدفوعة بتاريخ 2023/12/17. بناه على محضر تكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة إعلانات بلدية غليزان بتاريخ 2023/12/17. بناه على الأمر الصادر عن السيد رئيس محكمة غليزان بتاريخ 2024/06/23 تحت رقم الترتيب 834/2024. المتضمن الآن بنشر مضمون عقد التليغ الرسمى في جريدة وطنية. كلفنا: السيد: بن عودة عواد. الشان: عن جويلزوشان. عن طريق النشر في جريدة وطنية يومية وتليغ بان يقع في صندوقها مقابل وصل على الأداء المبلغ التناهي. مبلغ 3.000.000,00 دج. كعوض. 7040 دج مصاريف التلقيح. مبلغ: 132.000,00 دج الحق التناهي للمحضر. المجموع: 3.139.040,00 دج. ويتناهه بان له مهلة خمسة عشر يوما (15) للوفاء بسري من تاريخ تبليغه هذا المحضر والا نلق هذا محضر في بكافة الطرق القانونية. وحتى لا يجهل. إلتنا لما تقدم حررنا هذا المحضر في اليوم والشهر والساعة المذكورين أعلاه وذلك طبقا للقانون.
المحضر القضائي
05.12.2024

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدون العمومي لمحضر القاضي مكتب الأستاذ مغني رضوان
محضر قضائي لدى مجلس قضاء وهران
شارع الشهيد بورقية فور إقامة افلاح عمارة د حي الميسمين 2 بزر الجير وهران
الهاتف: 041.71.61.61
محضر نشر إعلان عن جلسة البيع بالمزاد العلني في جريدة يومية وطنية طبقا للمواد 747، 748، 749، 750، 751، 753، 754، 755، 757، 758، 759، 760، 761، 762، 763، 764، 765، 766، 767، 768، 769، 770، 771، 772، 773، 774، 775، 776، 777، 778، 779، 780، 781، 782، 783، 784، 785، 786، 787، 788، 789، 790، 791، 792، 793، 794، 795، 796، 797، 798، 799، 800، 801، 802، 803، 804، 805، 806، 807، 808، 809، 810، 811، 812، 813، 814، 815، 816، 817، 818، 819، 820، 821، 822، 823، 824، 825، 826، 827، 828، 829، 830، 831، 832، 833، 834، 835، 836، 837، 838، 839، 840، 841، 842، 843، 844، 845، 846، 847، 848، 849، 850، 851، 852، 853، 854، 855، 856، 857، 858، 859، 860، 861، 862، 863، 864، 865، 866، 867، 868، 869، 870، 871، 872، 873، 874، 875، 876، 877، 878، 879، 880، 881، 882، 883، 884، 885، 886، 887، 888، 889، 890، 891، 892، 893، 894، 895، 896، 897، 898، 899، 900، 901، 902، 903، 904، 905، 906، 907، 908، 909، 910، 911، 912، 913، 914، 915، 916، 917، 918، 919، 920، 921، 922، 923، 924، 925، 926، 927، 928، 929، 930، 931، 932، 933، 934، 935، 936، 937، 938، 939، 940، 941، 942، 943، 944، 945، 946، 947، 948، 949، 950، 951، 952، 953، 954، 955، 956، 957، 958، 959، 960، 961، 962، 963، 964، 965، 966، 967، 968، 969، 970، 971، 972، 973، 974، 975، 976، 977، 978، 979، 980، 981، 982، 983، 984، 985، 986، 987، 988، 989، 990، 991، 992، 993، 994، 995، 996، 997، 998، 999، 1000، 1001، 1002، 1003، 1004، 1005، 1006، 1007، 1008، 1009، 1010، 1011، 1012، 1013، 1014، 1015، 1016، 1017، 1018، 1019، 1020، 1021، 1022، 1023، 1024، 1025، 1026، 1027، 1028، 1029، 1030، 1031، 1032، 1033، 1034، 1035، 1036، 1037، 1038، 1039، 1040، 1041، 1042، 1043، 1044، 1045، 1046، 1047، 1048، 1049، 1050، 1051، 1052، 1053، 1054، 1055، 1056، 1057، 1058، 1059، 1060، 1061، 1062، 1063، 1064، 1065، 1066، 1067، 1068، 1069، 1070، 1071، 1072، 1073، 1074، 1075، 1076، 1077، 1078، 1079، 1080، 1081، 1082، 1083، 1084، 1085، 1086، 1087، 1088، 1089، 1090، 1091، 1092، 1093، 1094، 1095، 1096، 1097، 1098، 1099، 1100، 1101، 1102، 1103، 1104، 1105، 1106، 1107، 1108، 1109، 1110، 1111، 1112، 1113، 1114، 1115، 1116، 1117، 1118، 1119، 1120، 1121، 1122، 1123، 1124، 1125، 1126، 1127، 1128، 1129، 1130، 1131، 1132، 1133، 1134، 1135، 1136، 1137، 1138، 1139، 1140، 1141، 1142، 1143، 1144، 1145، 1146، 1147، 1148، 1149، 1150، 1151، 1152، 1153، 1154، 1155، 1156، 1157، 1158، 1159، 1160، 1161، 1162، 1163، 1164، 1165، 1166، 1167، 1168، 1169، 1170، 1171، 1172، 1173، 1174، 1175، 1176، 1177، 1178، 1179، 1180، 1181، 1182، 1183، 1184، 1185، 1186، 1187، 1188، 1189، 1190، 1191، 1192، 1193، 1194، 1195، 1196، 1197، 1198، 1199، 1200، 1201، 1202، 1203، 1204، 1205، 1206، 1207، 1208، 1209، 1210، 1211، 1212، 1213، 1214، 1215، 1216، 1217، 1218، 1219، 1220، 1221، 1222، 1223، 1224، 1225، 1226، 1227، 1228، 1229، 1230، 1231، 1232، 1233، 1234، 1235، 1236، 1237، 1238، 1239، 1240، 1241، 1242، 1243، 1244، 1245، 1246، 1247، 1248، 1249، 1250، 1251، 1252، 1253، 1254، 1255، 1256، 1257، 1258، 1259، 1260، 1261، 1262، 1263، 1264، 1265، 1266، 1267، 1268، 1269، 1270، 1271، 1272، 1273، 1274، 1275، 1276، 1277، 1278، 1279، 1280، 1281، 1282، 1283، 1284، 1285، 1286، 1287، 1288، 1289، 1290، 1291، 1292، 1293، 1294، 1295، 1296، 1297، 1298، 1299، 1300، 1301، 1302، 1303، 1304، 1305، 1306، 1307، 1308، 1309، 1310، 1311، 1312، 1313، 1314، 1315، 1316، 1317، 1318، 1319، 1320، 1321، 1322، 1323، 1324، 1325، 1326، 1327، 1328، 1329، 1330، 1331، 1332، 1333، 1334، 1335، 1336، 1337، 1338، 1339، 1340، 1341، 1342، 1343، 1344، 1345، 1346، 1347، 1348، 1349، 1350، 1351، 1352، 1353، 1354، 1355، 1356، 1357، 1358، 1359، 1360، 1361، 1362، 1363، 1364، 1365، 1366، 1367، 1368، 1369، 1370، 1371، 1372، 1373، 1374، 1375، 1376، 1377، 1378، 1379، 1380، 1381، 1382، 1383، 1384، 1385، 1386، 1387، 1388، 1389، 1390، 1391، 1392، 1393، 1394، 1395، 1396، 1397، 1398، 1399، 1400، 1401، 1402، 1403، 1404، 1405، 1406، 1407، 1408، 1409، 1410، 1411، 1412، 1413، 1414، 1415، 1416، 1417، 1418، 1419، 1420، 1421، 1422، 1423، 1424، 1425، 1426، 1427، 1428، 1429، 1430، 1431، 1432، 1433، 1434، 1435، 1436، 1437، 1438، 1439، 1440، 1441، 1442، 1443، 1444، 1445، 1446، 1447، 1448، 1449، 1450، 1451، 1452، 1453، 1454، 1455، 1456، 1457، 1458، 1459، 1460، 1461، 1462، 1463، 1464، 1465، 1466، 1467، 1468، 1469، 1470، 1471، 1472، 1473، 1474، 1475، 1476، 1477، 1478، 1479، 1480، 1481، 1482، 1483، 1484، 1485، 1486، 1487، 1488، 1489، 1490، 1491، 1492، 1493، 1494، 1495، 1496، 1497، 1498، 1499، 1500، 1501، 1502، 1503، 1504، 1505، 1506، 1507، 1508، 1509، 1510، 1511، 1512، 1513، 1514، 1515، 1516، 1517، 1518، 1519، 1520، 1521، 1522، 1523، 1524، 1525، 1526، 1527، 1528، 1529، 1530، 1531، 1532، 1533، 1534، 1535، 1536، 1537، 1538، 1539، 1540، 1541، 1542، 1543، 1544، 1545، 1546، 1547، 1548، 1549، 1550، 1551، 1552، 1553، 1554، 1555، 1556، 1557، 1558، 1559، 1560، 1561، 1562، 1563، 1564، 1565، 1566، 1567، 1568، 1569، 1570، 1571، 1572، 1573، 1574، 1575، 1576، 1577، 1578، 1579، 1580، 1581، 1582، 1583، 1584، 1585، 1586، 1587، 1588، 1589، 1590، 1591، 1592، 1593، 1594، 1595، 1596، 1597، 1598، 1599، 1600، 1601، 1602، 1603، 1604، 1605، 1606، 1607، 1608، 1609، 1610، 1611، 1612، 1613، 1614، 1615، 1616، 1617، 1618، 1619، 1620، 1621، 1622، 1623، 1624، 1625، 1626، 1627، 1628، 1629، 1630، 1631، 1632، 1633، 1634، 1635، 1636، 1637، 1638، 1639، 1640، 1641، 1642، 1643، 1644، 1645، 1646، 1647، 1648، 1649، 1650، 1651، 1652، 1653، 1654، 1655، 1656، 1657، 1658، 1659، 1660، 1661، 1662، 1663، 1664، 1665، 1666، 1667، 1668، 1669، 1670، 1671، 1672، 1673، 1674، 1675، 1676، 1677، 1678، 1679، 1680، 1681، 1682، 1683، 1684، 1685، 1686، 1687، 1688، 1689، 1690، 1691، 1692، 1693، 1694، 1695، 1696، 1697، 1698، 1699، 1700، 1701، 1702، 1703، 1704، 1705، 1706، 1707، 1708، 1709، 1710، 1711، 1712، 1713، 1714، 1715، 1716، 1717، 1718، 1719، 1720، 1721، 1722، 1723، 1724، 1725، 1726، 1727، 1728، 1729، 1730، 1731، 1732، 1733، 1734، 1735، 1736، 1737، 1738، 1739، 1740، 1741، 1742، 1743، 1744، 1745، 1746، 1747، 1748، 1749، 1750، 1751، 1752، 1753، 1754، 1755، 1756، 1757، 1758، 1759، 1760، 1761، 1762، 1763، 1764، 1765، 1766، 1767، 1768، 1769، 1770، 1771، 1772، 1773، 1774، 1775، 1776، 1777، 1778، 1779، 1780، 1781، 1782، 1783، 1784، 1785، 1786، 1787، 1788، 1789، 1790، 1791، 1792، 1793، 1794، 1795، 1796، 1797، 1798، 1799، 1800، 1801، 1802، 1803، 1804، 1805، 1806، 1807، 1808، 1809، 1810، 1811، 1812، 1813، 1814، 1815، 1816، 1817، 1818، 1819، 1820، 1821، 1822، 1823، 1824، 1825، 1826، 1827، 1828، 1829، 1830، 1831، 1832، 1833، 1834، 1835، 1836، 1837، 1838، 1839، 1840، 1841، 1842، 1843، 1844، 1845، 1846، 1847، 1848، 1849، 1850، 1851، 1852، 1853، 1854، 1855، 1856، 1857، 1858، 1859، 1860، 1861، 1862، 1863، 1864، 1865، 1866، 1867، 1868، 1869، 1870، 1871، 1872، 1873، 1874، 1875، 1876، 1877، 1878، 1879، 1880، 1881، 1882، 1883، 1884، 1885، 1886، 1887، 1888، 1889، 1890، 1891، 1892، 1893، 1894، 1895، 1896، 1897، 1898، 1899، 1900، 1901، 1902، 1903، 1904، 1905، 1906، 1907، 1908، 1909، 1910، 1911، 1912، 1913، 1914، 1915، 1916، 1917، 1918، 1919، 1920، 1921، 1922، 1923، 1924، 1925، 1926، 1927، 1928، 1929، 1930، 1931، 1932، 1933، 1934، 1935، 1936، 1937، 1938، 1939، 1940، 1941، 1942، 1943، 1944، 1945، 1946، 1947، 1948، 1949، 1950، 1951، 1952، 1953، 1954، 1955، 1956، 1957، 1958، 1959، 1960، 1961، 1962، 1963، 1964، 1965، 1966، 1967، 1968، 1969، 1970، 1971، 1972، 1973، 1974، 1975، 1976، 1977، 1978، 1979، 1980، 1981، 1982، 1983، 1984، 1985، 1986، 1987، 1988، 1989، 1990، 1991، 1992، 1993، 1994، 1995، 1996، 1997، 1998، 1999، 2000، 2001، 2002، 2003، 2004، 2005، 2006، 2007، 2008، 2009، 2010، 2011، 2012، 2013، 2014، 2015، 2016، 2017، 2018، 2019، 2020، 2021، 2022، 2023، 2024، 2025، 2026، 2027، 2028، 2029، 2030، 2031، 2032، 2033، 2034، 2035، 2036، 2037، 2038، 2039، 2040، 2041، 2042، 2043، 2044، 2045، 2046، 2047، 2048، 2049، 2050، 2051، 2052، 2053، 2054، 2055، 2056، 2057، 2058، 2059، 2060، 2061، 2062، 2063، 2064، 2065، 2066، 2067، 2068، 2069، 2070، 2071، 2072، 2073، 2074، 2075، 2076، 2077، 2078، 2079، 2080، 2081، 2082، 2083، 2084، 2085، 2086، 2087، 2088، 2089، 2090، 2091، 2092، 2093، 2094، 2095، 2096، 2097، 2098، 2099، 2100، 2101، 2102، 2103، 2104، 2105، 2106، 2107، 2108، 2109، 2110، 2111، 2112، 2113، 2114، 2115، 2116، 2117، 2118، 2119، 2120، 2121، 2122، 2123، 2124، 2125، 2126، 2127، 2128، 2129، 2130، 2131، 2132، 2133، 2134، 2135، 2136، 2137، 2138، 2139، 2140، 2141، 2142، 2143، 2144، 2145، 2146، 2147، 2148، 2149، 2150، 2151، 2152، 2153، 2154، 2155، 2156، 2157، 2158، 2159، 2160، 2161، 2162، 2163، 2164، 2165، 2166، 2167، 2168، 2169، 2170، 2171، 2172، 2173، 2174، 2175، 2176، 2177، 2178، 2179، 2180، 2181، 2182، 2183، 2184، 2185، 2186، 2187، 2188، 2189، 2190، 2191، 2192، 2193، 2194، 2195، 2196، 2197، 2198، 2199، 2200، 2201، 2202، 2203، 2204، 2205، 2206، 2207، 2208، 2209، 2210، 2211، 2212، 2213، 2214، 2215، 2216، 2217، 2218، 2219، 2220، 2221، 2222، 2223، 2224، 2225، 2226، 2227، 2228، 2229، 2230، 2231، 2232، 2233، 2234، 2235، 2236، 2237، 2238، 22

La CD de la LFP a frappé fort

Le MCO et Magra sanctionnés

Par Rachid Belarbi

Comme attendu, la commission de discipline de la Ligue de Football Professionnel a frappé d'une main lourde en conséquence aux tristes incidents qui ont émaillé la rencontre perdue par le Mouloudia d'Oran, samedi dernier, à Magra dans le cadre de la 11^{ème} journée de L1. Côté oranais, le gardien de but Rahmani Chamseddine a, ainsi, écopé d'un avertissement pour contestation de décision et une sanction financière de 100.000 dinars d'amende (Circulaire FAF). L'avertissement pour contestation de décision est comptabilisé, a également précisé la CD qui a infligé également 40.000 dinars d'amende (art 64) au MCO pour conduite incorrecte de l'équipe. L'utilisation de fumigènes dans les tribunes lui vaudra tout

autant une sanction de 30.000 DA (Art 68). Le club recevant, le Nadjm de Magra a, pour sa part, été particulièrement sanctionné et ce, à tous les niveaux. Les joueurs Bekakchi Ibrahim El Khalil et Demane Hamza ont, en effet, été reconnus coupable de contestation de décision. Résultat : une sanction de 100.000DA d'amende (Circulaire FAF) avec, en parallèle, la prise en compte de l'avertissement pour contestation de décision qui sera comptabilisé. Debih Mohamed Salah, le secrétaire général, tout comme Zeghdoudi Farid, le préparateur physique et l'ancien international Liamine Bougherara, l'entraîneur en chef de l'équipe du NCM ont quant à eux, écopé d'un avertissement pour contestation de décision et la même sanction financière de 100.000DA d'amende (Circulaire FAF). L'avertissement pour contesta-

tion de décision est comptabilisé). L'entraîneur adjoint Bettira Idris sera, par ailleurs, suspendu jusqu'à son audition pour la séance du Lundi 9 décembre à partir de 11h00, ce qui risque de lui valoir une bien lourde sanction. Il retrouvera au siège de la LFP le président du conseil d'administration du MCO Chakib Ghomri, convoqué lui aussi par la même commission. La conduite incorrecte de l'équipe de Magra lui a valu, du reste, une amende de 40.000 DA (Art 64 CD) mais aussi et surtout deux matches à huis clos fermes plus 200.000 DA d'amende (Art 69/e CD) en raison, notamment, de jets de divers projectiles sur le terrain entraînant des dommages physiques à un officiel de match Sanction. Un «carton plein», en somme pour cette rencontre entre Magra et le club d'El-Hamri qui n'a pas fini de faire causer.

Entraîneurs des U12 féminines

Des expertes norvégiennes à Oran pour un stage de formation

Un stage de formation destiné aux entraîneurs des équipes féminines des moins de 12 ans (U12), se tiendra du 4 au 8 décembre 2024 au village méditerranéen d'Oran, en partenariat avec la Fédération norvégienne de football (NFF), a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF). "La FAF, en partenariat avec la Fédération norvégienne de football (NFF), poursuit les initiatives pour le développement du football féminin en Algérie.

Dans ce cadre, Un stage de formation destiné aux entraîneurs des équipes féminines des moins de 12 ans (U12), se tiendra du 4 au 8 décembre 2024 au village méditerranéen

d'Oran", indique la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. Ce stage s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération entre les deux fédérations, qui avait déjà permis l'organisation d'une première session en février dernier à Biskra. "Mme Rafika Guellati, membre du Bureau fédéral et responsable de la commission du football féminin, a accueilli les deux entraîneurs norvégiennes, Mme Kari Torun Nilsen et Mme Katrine Tretteng, à leur arrivée à Oran ce mardi. Le reste de la délégation norvégienne est attendu plus tard dans la soirée pour participer à cette initiative", précise la même source. Ce partenariat vise à promouvoir le

football féminin à travers des formations spécialisées et des échanges d'expertise. L'objectif est de renforcer les compétences des entraîneurs algériennes tout en offrant de meilleures opportunités aux jeunes filles pratiquant ce sport, conclut l'instance fédérale.

En février dernier, M. Walid Sadi, alors président de la FAF avait reçu à Alger le conseiller spécial du président de la NFF, Hans Andreas Finstad. Cette rencontre avait abouti à un accord visant à renforcer la coopération entre les deux fédérations, notamment dans le développement du football féminin et la formation spécialisée, rappelle-t-on.

Coupe d'Algérie 2024-2025 (1/32es de finale)

Les matchs des représentants algériens en compétitions africaines avancés

Les matchs des quatre représentants algériens en compétitions africaines interclubs, comptant pour les 1/32es de finale de la Coupe d'Algérie de football 2024-2025, ont été avancés aux 31 décembre et 1er janvier 2025, a indiqué la Fédération algérienne (FAF) dans une circulaire adressée aux présidents de Ligues et aux clubs. Les 1/32es de finale de "Dame Coupe" se joueront les 2, 3, et 4 janvier 2025, et coïncident avec la quatrième journée de la phase de poules

de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération africaine. En Ligue des champions, l'Algérie est représentée par le MC Alger et le CR Belouizdad, alors que l'USM Alger et le CS Constantine, sont en lice en Coupe de la Confédération (3, 4, 5 janvier 2025).

Les 1/16es de finale, sont programmés quant à eux, les 10 et 11 janvier 2025. Les matchs des quarts de finale et des demi-finales de la Coupe d'Algérie se joueront dans un grand stade neutre, avec l'utilisation

de la technologie de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), souligne l'instance fédérale. Le tirage au sort des 1/32es de finale de la Coupe d'Algérie aura lieu jeudi 12 décembre à partir de 17h30 au cercle de l'Armée de Beni Messous (Alger). Ce tour verra l'entrée en lice des clubs de Ligue 1 Mobilis, en plus des équipes qualifiées à l'issue des rencontres du dernier tour région disputé le week-end dernier, et marqué par l'élimination de 13 formations du championnat de Ligue 2 amateur.

CAN 2024

Les handballeuses algériennes en quarts de finale

La sélection algérienne féminine de handball s'est qualifiée en quarts de finale de la CAN 2024. Les handballeuses algériennes ont assuré leur qualification aux quarts de finale de la CAN après leur large victoire (31-12) devant les Kenyanes, en match comptant pour la 5^e et dernière journée du groupe A, disputé mardi soir à Kinshasa en RD Congo. Les protégées de Riyad Oulmane qui bouclent ainsi le tour préliminaire du tournoi, avec un bilan de

deux victoires devant le Cap Vert (20-16) et le Kenya (31-12), contre trois défaites concédées face à l'Egypte (19-28), le Congo (17-24) et le Sénégal (16-23), défieront en quart de finale, programmé mercredi 15h30, les Angolaises leaders invaincus du groupe B et 15 fois vainqueurs du trophée. Dans les autres rencontres du groupe A, jouées mardi, le Cap Vert s'est incliné face à l'Egypte (24-27), alors que le Congo a battu le Sénégal (25-17). A l'issue de la phase de poules,

le Sénégal termine en tête du groupe A avec 8 points (différence de buts +49), à égalité avec l'Egypte (8 pts, +39) et le Congo (8 pts, +32 pts), alors que l'Algérie et quatrième avec quatre points. Le Cap Vert (2 points) et le Kenya (0 point) sont éliminés de la compétition et disputeront la Coupe du Président (matchs de classement). Les demi-finales du CAN 2024 sont programmées vendredi, alors que la finale et le match de classement (3^e-4^e places) se dérouleront samedi.

Coupe de la Confédération africaine

Les «Rouge et Noir» à pied d'œuvre à Dakar

La délégation de l'USM Alger, représentant algérien en Coupe de la Confédération africaine, est arrivée mercredi matin à Dakar (Sénégal) en vue de son match face à l'ASC Jarraf. Le match prévu dimanche (17h00, heure algérienne) au stade Abdoulaye Wade, pour le compte de la deuxième journée (Gr.C) de la phase de poules de la compétition africaine, a indiqué le club algérois sur ses réseaux sociaux. La délégation usmiste a été reçue à son arrivée à l'aéroport international de Dakar par le 1^{er} secrétaire auprès de l'ambassade d'Algérie au Sénégal, Bachir Mokhtari, accompagné des responsables du club ASC Jarraf. Les Usmistes sont arrivés dans la capitale sénégalaise à bord d'un vol direct et régulier qui a duré 4 heures. Ils ont ensuite pris la route vers l'hôtel « Radisson Diamandio Dakar », à proximité du stade Abdoulaye Wade. Lors de la première journée, l'USMA s'est imposée avec brio face aux Botswanais d'Orapa United sur le score sans appel (6-0), un succès qui a permis aux Usmistes de partager la tête du groupe C avec les Ivoiriens de l'ASEC Mimosas, vainqueurs du Jaraaf du Sénégal sur le score de 2 à 0. Les deux clubs perdants occupent la 3^e position avec zéro point.

Ligue inter-régions de football

95 clubs sous pression avant la fin de l'année

Pas moins de 95 clubs de LIRF sous pression avant la fin de l'année. La Ligue inter-régions de football (LIRF) a annoncé que ces clubs doivent s'acquitter de leurs dettes avant le 31 décembre en cours. Actuellement, 95 des 96 clubs participant aux 6 groupes du championnat inter-régions de football sont tenus de régler leurs amendes, totalisant plus de 20 millions de dinars pour la saison 2024-2025. Les amendes, établies jusqu'au 30 novembre, sont le résultat de sanctions infligées aux joueurs pour des comportements inappropriés sur le terrain, ainsi qu'à des clubs pour diverses infractions, comme l'absence d'entraîneurs en chef sur la feuille de match. De plus, la LIRF rappelle aux clubs ayant signé des accords pour échelonner leurs dettes envers d'anciens joueurs et entraîneurs qu'ils doivent régler la 1^{ère} tranche de ces accords avant la fin de l'année. 44 clubs sont concernés par cette obligation. Tout retard dans le paiement de cette première tranche exposera son auteur à la défalcation d'un point, avertit la LIRF.

La déclaration lourde

de sens de Zlatan sur Bennacer

À la suite d'une récente déclaration, la légende au poste d'attaquant et conseiller sportif de l'AC Milan, Zlatan Ibrahimovic, a donné une indication sur l'avenir proche d'Ismaël Bennacer. Indisponible depuis le 5 septembre, et sa sortie sur blessure en ouverture des éliminatoires de la CAN 2025 face à la Guinée équatoriale (2-0), Ismaël Bennacer, 27 ans depuis dimanche dernier, poursuit sa rééducation du côté d'Aspetar au Qatar, rapporte ainsi La Gazette du Fennec. Après trois mois à l'infirmerie, le milieu international algérien (50 sélections, 2 buts) voit le bout du tunnel. Une bonne nouvelle pour le principal intéressé. Mais selon les rumeurs, l'ex-sociétaire d'Arsenal pourrait reprendre loin du San Siro, où le board lombard douterait de sa capacité à retrouver son meilleur niveau. Et ce, depuis l'avènement de son premier grave pépin au genou en fin de saison 2022-2023. Les mêmes bruits de couloirs font écho d'un possible feu vert de la part des Rossoneri pour laisser partir le joueur sous contrat jusqu'en 2027, en contrepartie d'un chèque de 15 millions d'euros minimums. Cependant, l'état-major n'aurait pas l'intention de se séparer du natif d'Arles. Du moins pas en milieu d'exercice. C'est ce qu'a sous-entendu Zlatan Ibrahimovic, conseiller sportif de l'écurie milanaise, de passage récemment devant la presse. «Le mercato en janvier? Nous verrons ce qui se passera d'ici là mais rappelons que Bennacer revient dans 1 semaine aux entraînements!

Festival national du théâtre d'expression amazighe à Batna

La pièce "Ikhef n ussegas" remporte le prix du meilleur spectacle

La pièce "Ikhef n ussegas" (Nouvel An), produite par le théâtre régional Dr Salah-Lombarkia de Batna a remporté le prix du meilleur spectacle du 13ème Festival culturel national du théâtre d'expression amazighe, clôturé lundi soir au théâtre régional de Batna.

La pièce, une comédie dédiée au respect des us et coutumes et à la préservation du patrimoine culturel, s'est adjugée trois autres prix: meilleure mise en scène pour Ali Djebbara, meilleure interprétation féminine pour Amal Ouahiba Lamri et meilleure interprétation masculine obtenue par Riad Lounansa.

Le prix de la meilleure musique a été décerné à Nacera Benyoucef et Ferhat Kaci pour la pièce "Anz...Oul" de la troupe Ithran Takerboust de Bouira, également lauréate du prix du jury, tandis que le prix du meilleur texte est revenu à Mohamed Amine Kadi pour la pièce "La nuit Blanche" de l'association Thichradh, en collaboration avec le théâtre régional de Tizi-Ouzou.

Le prix de la meilleure scénographie a été attribué, ex æquo, à Belkacem Kaouane pour la pièce "Le Rêve" de l'association Imezdai Idhlissen Inlamdhen de l'Université de Béjaïa, et à Sahal Smail pour la pièce "El Okda" (le nœud) de l'association Djaouaher El Fen pour le théâtre et le cinéma de Timimoun. Deux autres récompenses ont également été créées pour cette édition, à savoir le prix du meilleur espoir masculin, décerné au comédien Belkacem Atari pour la pièce "La nuit blanche", et celui du meilleur espoir féminin, attribué à Saida Melikeche pour son rôle dans la pièce "Le rêve".

La soirée de clôture de cette manifestation, inaugurée le 28 novembre sous le slogan "Racines et Authenticité", a attiré un nombreux public constitué de professionnels du théâtre, d'intellectuels et d'amateurs de théâtre qui ont assisté à un spectacle intitulé "La vendeuse de roses", conçu et interprété par de jeunes amateurs ayant participé à deux ateliers de formation en interprétation, en diction et en écriture théâtrale en langue amazighe organisés dans le cadre de ce festival.

Sept pièces étaient en lice pour les prix de ce festival : deux produites par les théâtres régionaux de Batna et de Tizi-Ouzou, et le reste par des troupes de Bouira, de Tougourt, de Bejaïa et de Timimoun. La pièce "Idghath" du théâtre régional de Batna, une nouvelle production mise en scène par Chawki Bouzid, et qui a été récemment donnée dans certaines régions de l'est du pays, a été présentée hors compétition au cours de la soirée de clôture.

Relizane

Le 3e "RIFDOC Sidi M'Hamed-Benaouda" en décembre

Le 3e Festival international "Sidi M'Hamed-Benaouda" du Film-documentaire (RIFDOC), dédié au film documentaire, se déroulera du 11 au 14 décembre dans la ville de Relizane, avec la participation de 17 pays, dont le Sultanat d'Oman en invité d'honneur, ont annoncé, mardi à Alger les organisateurs.

S'exprimant lors d'un point de presse, le Commissaire du "RIFDOC Sidi M'Hamed-Benaouda", Abdelkader Ouadah a, d'abord, rappelé que cette "manifestation cinématographique dédiée au documentaire" est organisée par l'association "Ez'Zeitouna", dont il est également président.

Accompagnant M. Ouadah dans la présentation de cet événement, le directeur artistique de ce festival, Abderraouf Ben Ahmed a indiqué que "cette 3e édition était entièrement dédiée à la Palestine", relevant au passage que les pays participants étaient issus "d'Afrique, d'Europe et d'Asie, à l'instar de l'Italie, l'Egypte, la Tunisie, la Libye, le Pakistan, le Portugal, la Russie et le Qatar".

Lors de cet événement cinématographique, le concours concernera les sections des longs et courts métrages documentaires, prévoyant dans la rubrique "Ci-



nérama", d'autres films dans les mêmes catégories programmés hors compétition.

Des films dans les sections longs et courts métrages documentaires seront soumis à l'appréciation d'un jury, présidé par l'Algérien Aissa Bensaid, qui décernera aux lauréats les prix d'"ELAALFA" d'Or, d'Argent et de Bronze, ainsi que pour le prix spécial du Jury qui récompensera le film qui se distinguera par sa singularité dans le traitement de son sujet, se démarquant également de toute approche traditionnelle.

Douze longs métrages docu-

mentaires seront en lice pour le podium, dont, "Red Africa" (Russie-Portugal), d'Alexander Markov, "Death of a City" de João Rosas (Portugal), "La rockeuse du désert" de Sara Nacer (Algérie) et "Derrière la porte", de Karine de Villers et Mario Brenta (Italie).

Onze courts métrages documentaires sélectionnés entreront en compétition, parmi lesquels, "From Ground Zero" de Mohamed Achraf Chabane (Egypte), "Al-

ger la blanche" de Hakim Mohammedi (Algérie).

Dans la section des longs métrages documentaires hors compétitions, le film "Lisca Bianca" de Giuseppe Galante sera présenté en avant-première mondiale, selon le Commissaire du "RIFDOC Sidi M'Hamed-Benaouda", Abdelkader Ouadah. Des conférences et des rencontres seront au programme du 3e Festival international "Sidi M'Hamed-Benaouda" du Film-documentaire (RIFDOC) qui rendra hommage au cinéaste, producteur et animateur Djamel Eddine Hazourli.

Les Journées littéraires de Khenchela réunissent plus de 30 écrivains et poètes

La septième édition des Journées littéraires de Khenchela s'est ouverte mardi à la Maison de la culture Ali-Souaihi en présence de plus de 30 écrivains et poètes issus de plusieurs wilayas du pays.

Cette manifestation, organisée par la Maison de la culture en coordination avec l'association El Kalima pour la culture et l'information d'Alger, réunit des universitaires et des figures de la poésie et de la littérature, dont Abdallah Hammadi, Bouzid Harzallah, Abdelal Mezghiche, Badr Mennani, Naziha Taif, Abdelhamid Khetala et Maâmar Benrahla. Le directeur de wilaya de l'Administration, Omar Djemaï, accompagné du directeur de la Culture et des Arts, Mohamed El Alouani, ont présidé la cérémonie d'ouverture de ces journées placées, cette année, sous le slogan "La littérature est résistance", en solidarité avec les causes justes dans le monde.

Le directeur local de la Culture a indiqué que la région des Aurès est "fière et honorée" d'accueillir ces journées, mettant l'accent sur "l'importance de la littérature et de la poésie dans le combat contre le colonialisme et la mise à nu de l'horreur qu'il charrie".

Pour sa part, Samia Merzougui, directrice de la Maison de la culture Ali Souaihi, a déclaré à l'APS que cette manifestation culturelle vise à "mettre en lumière les plus importantes questions littéraires contemporaines" et à "attirer un public d'intellectuels, d'universitaires et de personnes intéressées par le monde de la littérature".

Le programme de la manifestation, qui comprend plusieurs interventions axées sur la littérature de résistan-



ce, ainsi que des ateliers avec de jeunes écrivains, sera entrecoupé de lectures poétiques déclamées par les participants qui présenteront leurs dernières œuvres, a-t-elle ajouté.

Selon la responsable, un programme culturel, récréatif et touristique, a été établi au profit des participants qui pourront découvrir, à travers des excursions et des visites guidées, les sites archéologiques et historiques les

plus importants de la wilaya de Khenchela.

De son côté, l'homme de lettres Abdallah Hammadi, a souligné que les journées littéraires de Khenchela sont une occasion de rencontres et d'échanges entre écrivains et poètes venus de plusieurs régions du pays.

Il a également indiqué que les thèmes devant être abordés pendant trois jours traiteront de nombreux sujets liés, plus spécifiquement, à la littérature de résistance.

www.lecarrefourdalgerie.dz



2

10h30 Amour, gloire et beauté
 11h00 Les Feux de l'amour
 11h45 Petits plats en équilibre
 11h50 Les douze coups de midi
 12h55 Petits plats en équilibre
 13h00 JT 13h
 13h40 Petits plats en équilibre
 13h50 Plus belle la vie, encore plus belle
 14h20 Le festival des pères Noël
 15h50 Un Noël saupoudré d'amour
 17h30 Star Academy, la quotidienne
 18h30 Ici tout commence
 19h10 Demain nous appartient
 20h00 JT 20h
 21h10 Commandant Saint-Barth
 22h10 Commandant Saint-Barth
 23h15 Eurodreams
 23h20 New York Unité Spéciale
 23h55 New York Unité Spéciale
 00h10 Esprits criminels : Evolution
 01h10 Esprits criminels
 01h45 Esprits criminels

12h50 Les métiers d'art de Notre-Dame
 12h55 Journal
 13h00 Journal
 13h40 Journal
 13h45 Le geste cuisine
 13h50 La p'tite librairie
 13h55 Ça commence aujourd'hui
 15h05 Ça commence aujourd'hui
 16h15 Affaire conclue
 17h05 Affaire conclue
 18h00 Tout le monde a son mot à dire
 18h40 N'oubliez pas les paroles
 20h00 Journal
 20h50 Basique, l'essentiel de la musique
 20h55 100 % logique : entraînez-vous !
 21h08 Envoyé spécial
 22h55 Complément d'enquête
 00h15 Justice en France
 01h00 Un dimanche à la campagne
 02h45 Ça commence aujourd'hui
 03h45 Météo Outre-mer



3

07h17 Billions
 08h12 La boîte à questions
 08h19 Pas de vagues
 09h47 Plateaux Canal+ premières
 09h49 The Arctic Convoy
 11h35 Faut voir ! L'hebdo cinéma
 12h15 La boîte à questions
 12h24 En aparté
 12h59 Clique
 13h31 Hippocrate
 14h23 Iris et les hommes
 15h59 5 Hectares
 17h31 Bob Marley : One Love
 19h15 La boîte à questions
 19h22 Clique
 19h57 En aparté
 20h34 En aparté
 21h09 Manu Payet : Emmanuel 2
 22h44 Jérôme, les yeux dans le bleu
 23h37 Clique
 00h41 Hippocrate
 01h34 Et la fête continue !
 03h17 Shadow Brother Sunday

11h15 Outremer.le mag
 11h50 Outremer.l'info
 12h00 Régions d'ici
 12h15 ICI 12/13
 14h40 La stagiaire
 15h40 La stagiaire
 16h35 La p'tite librairie
 16h45 Duels en familles
 17h20 Slam
 18h05 Questions pour un champion
 18h50 Journal
 19h00 ICI 19/20 édition toutes régions
 19h50 Tout le sport
 20h00 Le mag Ligue 1
 20h20 Un si grand soleil
 20h40 Un si grand soleil
 21h05 L'oubliée d'Amboise
 22h55 La France en vrai
 23h48 La France en vrai
 00h08 La France en vrai
 01h00 Sénat en action
 01h30 La p'tite librairie
 01h35 Secrets d'histoire



07h30 Incroyables transformations
 08h35 M6 Boutique
 09h45 Ça peut vous arriver
 11h30 Ça peut vous arriver chez vous
 12h45 Le 12.45
 13h40 Un jour, un doc
 14h50 Un jour, un doc
 15h50 Un jour, un doc
 16h50 Un jour, un doc
 17h30 Un jour, un doc
 18h35 Tous en cuisine, menus de fêtes avec Cyril Lignac
 19h40 Météo
 19h45 Le 19.45
 20h35 Scènes de ménages
 21h10 Le meilleur pâtissier
 22h15 Le meilleur pâtissier
 23h30 Le meilleur pâtissier : qui réintégrera la tente ?
 00h35 Les incroyables talents sont éternels
 01h10 Les incroyables talents sont éternels
 02h30 Les incroyables talents sont éternels

10h20 Les parcs naturel d'Arménie
 12h05 La Scandinavie arctique
 13h00 Marchés du monde
 13h35 Les sentiers de la gloire
 15h45 La Suisse sauvage
 16h35 La grande parade des insectes
 17h20 Invitation au voyage
 18h05 Invitation au voyage
 18h55 Du chocolat, équitable et durable
 19h30 Le dessous des images
 19h45 Arte journal
 20h05 28 minutes
 20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
 20h55 Evil
 21h40 Evil
 22h25 Evil
 23h15 Tolkien : La véritable histoire des anneaux
 01h15 Un perroquet au tribunal
 03h00 Le dernier été de la RDA : Liberté et anarchie
 03h45 Voyage en eaux calmes
 04h28 Pause



21h10

COMMANDANT SAINT-BARTH



Lors d'un cocktail en compagnie de grands pontes de l'île Saint Barth sauve de justesse le capitaine Diane Baccara. En effet, un parachutiste tombe du ciel en pleine réception. Il était vraisemblablement déjà mort dans les airs. Les premières constatations montrent les traces d'un empoisonnement. Saint Barth et Georges se rendent à l'école de chute libre de la victime. Le parachutiste, Mattéo, était très apprécié pour ses qualités de pédagogue et sa sympathie. Lors de l'inspection du logement de Mattéo, ils surprennent un certain Argani, bandit réputé de l'île.

3

21h10

L'OUBLIÉE D'AMBOISE



Le lendemain d'un concert qu'il donnait au château d'Amboise, Amaury de Courcelles, un violoniste virtuose de 31 ans, est retrouvé assassiné. Son corps est à quelques mètres de la tombe de Léonard De Vinci. Sa tempe est perforée, et la position dans laquelle il a été mis rappelle un des plus célèbres dessins annotés du peintre et scientifique du XVIe : L'Homme de Vitruve. Pour mener l'enquête, Alban Dutertre, capitaine à la section de recherches d'Orléans, s'associe avec l'Adjudant Bérénice Amarillo.



20h50

MANU PAYET : EMMANUEL 2



Dans la première livraison de son spectacle intitulé "Emmanuel", Manu Payet évoquait avec sa façon habituelle ses souvenirs d'adolescent, et tous les possibles de la vie de couple avec force anecdotes personnelles. "Emmanuel 2", son nouveau spectacle, se pose comme la suite de ses réflexions sur l'existence. L'humoriste raconte, toujours à coups de souvenirs et d'expériences intimes, sa vie de père de famille. Il pose ainsi un regard amusant et tendre sur son enfant qu'il voit grandir et évoluer en même temps que lui prend de l'âge.



ORAN
21 | 10

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



07h58
05h49
66%
26 km/h

Alger	☀️	17-11
Constantine	☁️	15-07
Annaba	☁️	18-12
Ouargla	☀️	26-08
Mostaganem	☁️	20-11
Béchar	☀️	23 -06

Pour l'évacuation des blessés de Ghaza Appel à l'ouverture d'un couloir humanitaire vers El Qods-Est

Des médecins et des représentants d'organisations de santé ont appelé mardi à l'ouverture "immédiate" d'un couloir humanitaire pour effectuer des évacuations médicales d'urgence de Ghaza vers les hôpitaux du secteur d'El Qods-Est. "La réouverture du corridor est essentielle pour que nous puissions continuer à fournir des traitements vitaux dans les hôpitaux d'El Qods-Est, où nous disposons à la fois de la place et de l'expertise médicale nécessaires", a déclaré Fadi Atrash, le directeur de l'hôpital Augusta Victoria. Le système de santé ghazaoui a été largement endommagé par les bombardements de l'armée sioniste et les habitants ne peuvent compter que sur une poignée d'hôpitaux fonctionnant au ralenti et des structures d'accueil d'urgence des ONG. Les soignants affirment manquer de fournitures médicales en raison de la complexité des procédures d'acheminement de l'aide imposées par l'entité sioniste et des pillages menés par des colons. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quelque 14.000 Ghazaouis attendent d'être évacués pour des raisons médicales. Plus de 105.000 Palestiniens ont été blessés dans la bande de Ghaza depuis le début de l'agression sioniste, le 7 octobre 2023, selon le ministère palestinien de la Santé.

Ils subissent un conflit depuis près de 14 ans

Les Syriens méritent un meilleur horizon politique

Le chef de l'ONU, Antonio Guterres, a indiqué que les Syriens méritaient un horizon politique qui les mènera à un avenir pacifique. "Les Syriens subissent un conflit depuis près de 14 ans. Ils méritent un horizon politique qui les mènera à un avenir pacifique, et pas à plus d'effusion de sang", a déclaré lundi Guterres, cité par son porte-parole, Stéphane Dujarric. Il a ajouté que M. Guterres est "alarmé par la récente escalade de violence dans le nord-ouest de la Syrie", qui a poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir, appelant à une "cessation immédiate des hostilités". "Toutes les parties doivent faire leur possible pour protéger les civils et les infrastructures civiles, y compris permettre le passage en toute sécurité des civils qui fuient les hostilités", a poursuivi M. Dujarric. Dans ce contexte, le bureau des Affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) a indiqué qu'au 30 novembre, plus de 48.500 personnes avaient été déplacées à Idlib et dans le nord d'Alep, dont plus de la moitié des enfants, soit "une forte augmentation en comparaison aux 14.000 personnes" recensées le 28 novembre, faisant état d'une situation très évolutive. "Des dizaines de milliers de personnes sont en train de se déplacer", a d'ailleurs commenté le patron d'Ocha, Tom Fletcher. "Des services critiques interrompus, des femmes, des hommes et des enfants craignant pour leur sécurité", a-t-il ajouté. Les opérations humanitaires de l'ONU et de ses partenaires ont dû être "largement suspendues" dans certaines zones d'Alep, d'Idlib et de Hama, a précisé Stéphane Dujarric, notant l'impossibilité d'accéder notamment aux entrepôts où l'aide humanitaire est stockée.

Palestine occupée

L'AG de l'ONU adopte deux résolutions

L'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a adopté mardi soir deux résolutions concernant la Palestine occupée, a rapporté l'agence de presse Wafa. La première résolution, "Résolution pour le règlement de la question palestinienne par des moyens pacifiques", a été approuvée par 157 voix pour. Huit ont voté contre et sept se sont abstenus. La deuxième résolution, concernant "Le Bureau des droits des Palestiniens au Secrétariat général", a été approuvée par 101 pays. 27 pays ont voté contre et 42 autres se sont abstenus. L'Assemblée générale a tenu mardi une session pour discuter la situation en Palestine. Le président de l'Assemblée générale, Philemone Yang, a déclaré dans son discours que "la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne peuvent être réalisées par la force ou l'occupation, mais uniquement par le dialogue, la reconnaissance mutuelle et l'engagement en faveur d'une solution juste, globale et durable fondée sur le droit international". Le président Yang a insisté sur l'importance de la solution à deux Etats, la qualifiant de "seul chemin vers une paix durable". Il a affirmé: "Après plus d'un an de guerre et de souffrance, la réalisation de cette vision est plus urgente que jamais", en référence à l'agression génocidaire en cours contre la bande de Ghaza depuis le 7 octobre 2023. Il a ajouté que "la solution à deux Etats, envisagée pour la première fois par la résolution 181 de l'Assemblée générale, adoptée il y a



77 ans, reste hors de portée". Il a décrit la poursuite du déni de l'Etat palestinien comme "un prolongement de la violence et du désespoir", soulignant que la solution à deux Etats "est un cadre politique et une nécessité morale". Concernant la situation désastreuse dans la bande de Ghaza, Yang a appelé à "un cessez-le-feu immédiat", en soulignant les pertes dévastatrices causées par l'agression sioniste, qui a fait des milliers de martyrs palestiniens, des millions de déplacés et détruit les infrastructures civiles. De son côté, le représentant permanent de l'Etat de Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour, a déclaré que le peu-

ple palestinien "fait face à des tentatives continues de destruction depuis plus d'un an". Il a ajouté: "Chaque jour est un voyage de lutte et de survie, de douleur et de souffrance, de perte et de mort". Et de poursuivre: "La question de la Palestine est à l'ordre du jour des Nations unies depuis sa création, et elle reste le test le plus important de l'existence d'un système international fondé sur le droit". "C'est une question de peuple privé de ses droits, qui se trouve au cœur de la Charte des Nations unies", a-t-il rappelé, ajoutant que "la solidarité avec le peuple palestinien doit se traduire par cette action décisive en faveur du droit international".

Sahara Occidental

Le Maroc intensifie la répression des prisonniers

La Ligue de protection des prisonniers sahraouis a affirmé dans son rapport annuel 2023 que les violations graves des droits de l'homme se poursuivent au Sahara Occidental, avec une intensification de la répression et des arrestations arbitraires exercées par les autorités d'occupation marocaines à l'encontre des Sahraouis qui luttent pour la liberté et la justice. Dans ce rapport annuel, la Ligue a noté que les autorités marocaines continuent de nier le droit des citoyens et des militants sahraouis à un procès équitable, en les soumettant à des poursuites judiciaires illégales basées sur des procès-verbaux falsifiés et signés sous la contrainte et la torture, en violation totale des garanties prévues par les lois procédurales. La Ligue a précisé que les événements et faits rapportés dans ce document ne peuvent être dissociés de la situation juridique et politique du territoire du Sahara Occidental. Toutes les violations enregistrées dans la région depuis 1975 sont essentiellement liées aux changements territoriaux opérés par le Maroc après l'occupation de la région et son refus de reconnaître le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La Ligue a également enregistré plusieurs procès au cours de l'année 2023 concernant les prisonniers politiques sahraouis, dont le plus notable est celui du défenseur des droits de l'homme, et membre de la Ligue de protection des prisonniers sahraouis, Jamal Akreedich, qui a été libéré après près de six

mois de détention et plusieurs reports d'audience. Son dossier a été examiné après que toutes les accusations portées contre lui avaient été réfutées, et la défense a démontré l'absence de toute preuve dans les rapports judiciaires. Concernant la santé et le droit aux soins, le rapport a souligné que l'occupation marocaine continue d'imposer des tortures systématiques aux prisonniers sahraouis tout en leur refusant les soins médicaux, les contacts avec leurs familles, ainsi que les droits les plus élémentaires garantis par les conventions internationales. Parmi les exemples les plus frappants de cette répression brutale figure le sort des prisonniers du groupe "Gdeim Izik", tels que Sidi Abdallah Ahmed Sidi Abah, Ibrahim Dedi Ismaili, Hussein Ibrahim, le président honoraire de la Ligue, Ahmed Bachir Ahmed Sebai, et Mohammed Ahmini Rouh Bani. Le rapport a ajouté que l'occupation marocaine continue de réprimer toute voix sahraouie réclamant la liberté. En octobre 2023, le militant des droits de l'homme Brahim Dier a été arrêté à Laâyoune occupée après avoir participé à une manifestation pacifique réclamant le droit à l'autodétermination, et a été menacé de torture pendant les interrogatoires et détenu pendant de longues périodes sans procès équitable. La Ligue a précisé que ces violations ne se limitaient pas à la torture physique et psychologique, mais comprenaient

également le refus aux Sahraouis d'exprimer leurs opinions. Elle a souligné que les forces d'occupation marocaines réagissent avec une violence excessive à tout mouvement populaire ou manifestation pacifique. Les journalistes qui ont tenté de couvrir ces événements, tels que Mohamed Abdullah, ont été arrêtés et détenus dans des conditions dégradantes dans le but de faire taire toute voix opposée à l'occupation. Dans un effort pour effacer l'identité sahraouie, selon le même rapport, l'occupation marocaine mène une politique claire de marginalisation de la culture sahraouie, interdisant l'enseignement de la langue hassanya dans les écoles sahraouies et empêchant l'organisation d'événements culturels célébrant l'héritage sahraoui. De plus, des bibliothèques contenant des livres sur l'histoire du Sahara Occidental ont été fermées, ce qui fait partie d'une politique d'effacement de la mémoire culturelle sahraouie. Alors que toutes les lois et législations garantissent aux victimes le droit de déposer une plainte et d'obtenir réparation, les autorités judiciaires marocaines ainsi que la Direction des prisons ignorent souvent les plaintes des prisonniers politiques sahraouis et de leurs familles. Elles exercent également des pressions sur les plaignants pour qu'ils retirent leurs plaintes et manipulent leurs déclarations lorsqu'ils sont entendus, ce qui constitue une violation continue du droit à la réparation.